



BULLETIN

DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISANT CHAQUE TRIMESTRE

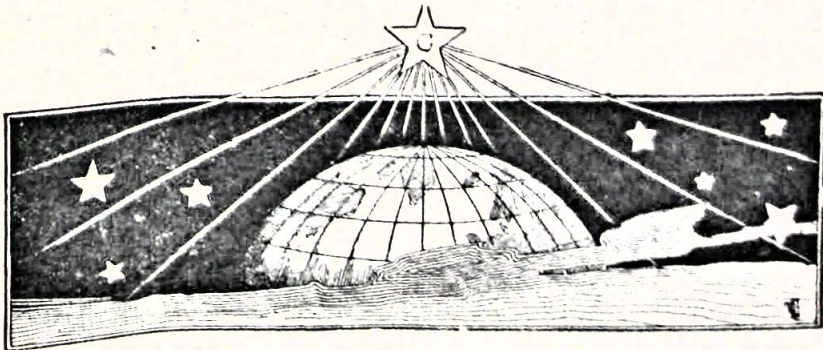
Rédaction et Administration

Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

61 bis, Rue de Lyon, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

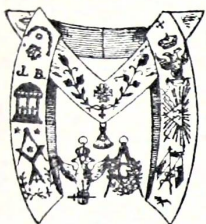


L'ACACIA

Revue Mensuelle d'Etudes et d'Action maçonniques et sociales, publie des articles destinés à faire connaître l'esprit de la Maçonnerie Française et l'influence qu'elle s'efforce d'exercer.

Abonnement aux dix numéros annuels, France 30 fr., Etranger 40 fr.

Mandats à M. L. DALTROFF, Administrateur, 16, Rue Cadet, Paris-IX
Compte Chèques Postaux : PARIS 601,25



Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.

de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H

Etude Fritz Spielmann

Notaire

Téléphone 46-72

LAUSANNE (Suisse)

Rue Pichard, 2

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la Franc-Maçonnerie
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere

53, Rue Malibran, BRUXELLES

Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients
sur demande

A. M. I.

PARTIE OFFICIELLE

Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de l'Association Maçonnique Internationale tenue le samedi 9 février en l'hôtel du G. O. de France 16, rue Cadet à Paris

La séance est ouverte à 10 heures, sous la Présidence du Tr. III. Fr. A. Groussier.

Sont présents : les TTr. III. FFr. Engel, G. O. de Belgique ; Esteva, Gertsch et Posa, G. L. Espagnole ; Groussier et Van Raalte, G. O. de France ; Le Foyer, G. L. de France ; Militchevitch et Tomitch, G. L. de Yougoslavie et le Fr. Gr. Chancelier Mossaz.

Le Tr. III. Fr. M. Monier (G. L. de France) assiste à la réunion en qualité de membre de la Commission financière.

Sont excusés : les TTr. III. Fr. Brandenburg, G. L. Suisse « Alpina » ; Lenhoff, G. L. de Vienne et Muller, G. O. de Belgique.

Le Fr. Mossaz exprime les sentiments affectueux que le Fr. Brandenburg l'a chargé de transmettre aux FFr. qui composent le Comité Consultatif. Il se proposait d'assister à cette séance, mais une épidémie de grippe sévissant dans la ville qu'il habite l'a obligé à rester auprès de ses malades.

Le Président remercie en regrettant que la G. L. Suisse « Alpina » ne soit pas représentée.

Le Fr. Militchevitch est chargé par la G. L. de Vienne de la représenter officiellement.

Le procès-verbal de la précédente session est approuvé.

Le Fr. G. Chancelier donne lecture du Rapport administratif sur l'exercice 1928 (voir page 10).

La parole n'étant pas demandée, le Président adresse au Fr. Mossaz les félicitations du Comité Consultatif pour son intéressant rapport ainsi que pour le travail accompli au cours de cette année écoulée.

Il est donné ensuite connaissance du rapport financier (1).

Puis avant d'ouvrir la discussion, le Fr. Engel rapporte au nom de la Commission financière (2).

1) Voir page 18

2) Voir page 23

Le Comité Consultatif enregistre avec joie la déclaration du Fr. Engel concernant la créance du Fr. Gottschalk, il lui adresse ses remerciements fraternels pour le geste généreux qu'il a accompli en faveur de l'A. M. I., en renonçant à la somme de 7000.- frs or qui lui est due pour émoluments de Chancellerie.

La discussion est ouverte ensuite sur l'ensemble des rapports.

Le Fr. Tomitch demande que le rapport de la Commission financière soit distribué au plus vite à toutes les Obédiences adhérentes.

Le Gr. Chancelier a déjà fait reproduire les deux précédents (administratif et financier), il fera de même pour celui de la Commission. Le tout sera envoyé à nos membres avec le compte rendu de cette session.

Le Fr. Président reprend les différentes propositions de la Commission.

Le Comité Consultatif décide :

1° Le versement à faire sur la créance Reverchon sera porté pour 1929 à 2.000 francs ;

2° La publication du *Bulletin* sera maintenue dans les mêmes conditions que précédemment ;

3° Le **Timbre** pour les diplômes est admis en principe et le Gr. Chancelier poursuivra la réalisation de ce projet.

L'ensemble du rapport est adopté avec remerciements adressés au Fr. Engel, rapporteur, ainsi qu'à la Commission pour la façon dont elle s'est acquittée de cette première partie de son mandat.

Le Fr. Président rappelle que la Commission était également chargée de l'étude de la question administrative de l'A. M. I., aussi propose-t-il au Comité Consultatif de confier ce mandat aux membres actuels de la Commission qui, de par le travail accompli, connaissent déjà mieux que les autres membres du Comité les choses de l'A. M. I. et, partant, pourront faire œuvre plus complète.

Le Fr. M. Monier fait remarquer qu'il a été appelé à siéger à cette Commission, alors qu'il était le représentant de la G. L. de France, au sein du C. C., mais qu'aujourd'hui, n'étant plus le G. M. de cette Obédience, son mandat devrait être confié à un autre Fr.

Sur la proposition du Fr. Le Foyer, le Fr. M. Monier est maintenu en qualité de membre de la Commission. Celle-ci ayant été désignée nominalement et n'ayant pas terminé ses travaux, doit conserver tous ses membres. Elle n'est, du reste, qu'un organe d'étude ; la responsabilité reste tout entière au Comité Consultatif en ce qui concerne l'administration de l'A. M. I.

Le mandat de la Commission financière est prolongé pour lui permettre d'étudier les réformes administratives de notre Association.

Le Fr. Gr. Chancelier est chargé d'établir un budget pour 1929 et de le faire parvenir au Comité Consultatif.

Le G. M. du G. O. de Haïti a prié le Gr. Chancelier d'exprimer à nouveau aux membres du Comité Consultatif tout le plaisir qu'il a eu à se rencontrer avec eux à Genève, en septembre dernier, et il leur envoie ses salutations les plus fraternelles.

La G. L. de Tchécoslovaquie a déjà appliqué, en partie, une des propositions contenues dans le rapport de la Commission financière. Elle a institué entre elle et la Chancellerie un office de liaison par les soins de l'un de ses membres qui est régulièrement tenu au courant de tout ce qui se rapporte aux relations entre la G. L. et la Chancellerie.

La G. L. de Yougoslavie a adopté une mesure à peu près semblable.

Le Gr. Chancelier souhaite que la proposition contenue dans le rapport de la Commission financière concernant la propagande au sein de nos Obédiences soit rapidement acceptée et uniformément mise en pratique par toutes les Obédiences adhérentes.

Le Comité Consultatif regrette que l'on n'ait pas pris en suffisante considération la circulaire envoyée par la Chancellerie en juin 1928, recommandant d'éviter que les différends d'ordre politique qui surgissent entre deux pays ne se traduisent par des communications adressées à toutes les Obédiences de la part des GG. LL. intéressées. Ces faits regrettables se sont renouvelés depuis l'envoi de cette circulaire.

Il espère que l'on respectera à l'avenir ses conseils de modération et que l'on comprendra enfin que tout en reconnaissant aux Obédiences directement intéressées le droit d'échanger leurs vues au sujet des litiges qui surgissent entre leurs pays, il n'y a aucun profit à en saisir l'opinion de la Fr.-Maçonnerie universelle qui doit, au contraire, faire tous ses efforts vers plus d'union et de concorde.

Quelques observations ont été présentées sur la composition de l'annuaire de 1928. On lui a reproché de contenir des renseignements sur des Obédiences considérées comme irrégulières ; c'est ainsi que la G. L. des Etats-Unis du Venezuela proteste contre la publication de renseignements concernant le G. O. du Venezuela.

Le Fr. Gr. Chancelier expose à ce propos que cette publication n'a de raison d'être et ne garde toute sa valeur qu'à la condition que sa documentation soit la plus complète possible.

L'annuaire n'est pas spécialement réservé aux adhérents de l'A.M.I. Ce que nous avons en vue en le publiant, c'est de mettre à la disposition de tous les Fr.-M. un tableau de l'activité maçonnique dans le monde entier sans distinction de rites ou de formules.

Si nous nous bornons à la liste des Obédiences unanimement reconnues, non seulement nous manquerons d'un critère pour juger, mais nous serons amenés à trancher des questions de régularité et de territorialité qui sortent du cadre de notre compétence.

Le fait que telle Obédience figure dans l'annuaire n'implique pas que l'A. M. I. reconnaisse sa régularité.

Au surplus, nous avons indiqué pour chaque puissance maç., et cela chaque fois que nous avons pu le faire, la liste des GG. LL. par lesquelles elle était reconnue.

Néanmoins, il sera tenu compte des représentations qui ont été faites en ce sens qu'une classification plus rationnelle sera établie.

On pourrait, par exemple, avoir trois catégories de GG. LL. ou GG. OO. La première comprendrait les Obédiences adhérentes à l'A.M.I. ; la deuxième donnerait la nomenclature de celles ou de ceux dont la régularité est absolument incontestée et incontestable et enfin, une troisième catégorie énumérerait toutes les autres sans prononcer aucun jugement sur leur légitimité, leur régularité ou leur caractère particulier.

L'annuaire ne devant paraître qu'en 1930, le Gr. Chancelier est invité à présenter des propositions et des projets en temps opportun ; il sera chargé de recueillir directement à la source toute la documentation utile de façon que les Obédiences qui auraient des modifications ou observations à présenter puissent le faire assez tôt.

La liste des Fr.-M. illustres sera aussi remaniée. Quelques-uns des noms qui figurent dans cette nomenclature devront disparaître au profit d'autres plus universellement connus.

Le Fr. Militchevitch voudrait que là où se trouve une Obédience adhérente on ne publiât rien de ce qui touche à une autre Obédience du même territoire sans l'avis de la première.

Le Fr. Le Foyer est pour la publication de toutes les GG. LL. existantes mais en divisant en deux catégories : les membres de l'A. M. I., puis les GG. LL. qui n'ont pas encore adhéré. C'est l'idée la plus simple et celle qui lui paraît la plus logique.

Le Fr. Engel estime qu'il ne nous appartient pas de trancher de certaines questions de régularité et qu'il faut que notre annuaire contienne tout ce qui concerne la vie maçonnique universelle.

Quelqu'un qui entreprendrait la publication d'un annuaire de la Presse, dit-il, et qui supprimerait de son annuaire les journaux dont l'opinion ne lui conviendrait pas ferait une œuvre incomplète ne répondant pas à ce que le lecteur serait en droit d'exiger.

Il faut cependant que ce dernier soit mis en garde contre les erreurs possibles.

Le Fr. M. Monier se prononce pour la publication en trois catégories comme cela a déjà été proposé, en faisant précéder la troisième d'une indication très nette que les Obédiences qui y sont énumérées ne le sont qu'à titre documentaire n'étant pas unanimement reconnues comme régulières.

L'A. M. I. sera ainsi à l'abri de tous reproches, elle aura mis sa responsabilité à couvert. La deuxième catégorie ne devra mentionner que des puissances maç. absolument indiscutées et indiscutables, telles

que les GG. LL. d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de Scandinavie ; le G. O. de Hollande, les GG. LL. des Etats-Unis d'Amérique et les GG. LL. allemandes confédérées.

Dès lors, rien n'empêchera de faire entrer dans la troisième catégorie toutes les autres, même les GG. LL. de Noirs, le lecteur ayant été suffisamment et dûment mis en garde.

Le Fr. Groussier, président, clôt la discussion et en renvoie la suite au prochain Comité Consultatif. D'ici là, le Gr. Chancelier préparera un projet qui tiendra compte des propositions présentées et des observations qui ont été faites.

Les candidatures suivantes sont examinées :

1^o *G. L. de l'Archipel Philippin.*

Bien que cette candidature ne soit pas encore appuyée par les trois garants prévus par nos Statuts (art. 5), le Fr. Gr. Chancelier demande qu'une décision soit prise à son sujet.

Il fait observer que cette Obédience ne semble pas avoir été fondée dans des conditions conformes aux règles édictées par le Convent de Paris et à la législation établie par l'A. M. I. en matière de territorialité.

La G. L. des Philippines qui a compté pendant un certain temps au nombre des adhérents de l'A. M. I., s'est retirée, il est vrai, pour des raisons qui n'ont jamais été nettement indiquées. Nous conservons cependant l'espoir de la voir revenir envers l'A. M. I. à de meilleurs sentiments de solidarité et de fraternité ce qui ne manquera pas d'arriver lorsque l'une ou l'autre des GG. LL. américaines adhèrera un jour à notre Association. Or, l'admission dans notre sein de la G. L. de l'Archipel Philippin serait un obstacle sérieux à ce retour puisqu'il faudrait l'autorisation formelle de celle-ci pour recevoir la première.

Le Fr. Gertsch en donnant quelques explications sur les conditions d'existence et de formation de la G. L. de l'Archipel Philippin ne fait que confirmer, en la renforçant, l'opinion du Gr. Chancelier et engage le Comité à conclure dans un sens négatif.

La candidature de la G. L. de l'Archipel Philippin n'étant appuyée par aucun des membres présents est écartée définitivement.

2^o Une autre G. L. dite « Nacional de Filipinas » a adressé une demande d'admission. Les parrains manquent encore, mais, pour les mêmes raisons, ayant moins de droits encore que la précédente, cette candidature ne peut être prise en considération. Elle est donc écartée.

3^o La G. L. Hispano-Américaine de Porto-Rico, ayant aussi posé sa candidature à notre Association, fait l'objet d'une opposition formelle de la part de la G. L. de Porto-Rico, membre de l'A. M. I.

L'article 5 des Statuts prévoit qu'au nombre des puissances garantes doit figurer obligatoirement celle qui, étant membre de l'A. M. I. a son siège sur le même territoire que la requérante. La G. L. de Porto-

Rico ne refuse pas seulement son appui mais présente une série de documents justifiant son opposition. Cette candidature est définitivement écartée.

4° Le G. O. du Venezuela à Caracas est aussi dans le même cas puisque la G. L. des Etats-Unis du Venezuela, membre de l'A. M. I., formule nettement son opposition à l'admission de ce groupement.

Un rapport historique du Fr. Debruge tend à démontrer l'ancienneté des titres mag. de cette Obédience, mais le Comité Consultatif, se basant sur le fait que, dans tous les cas, il était en sommeil lorsque la G. L., des Etats-Unis du Venezuela a été admise et que, d'autre part, celle-ci a rempli toutes ses obligations envers l'A. M. I. et lui a témoigné un fidèle attachement, ne peut que s'en tenir aux termes de l'article 5 des Statuts et écarter cette demande d'admission.

5° La Gr. Chancellerie a entrepris un échange de correspondance avec la G. L. de Honduras à Tegucigalpa, en vue d'une candidature éventuelle de cette G. L., mais la distance rend cette correspondance assez lente et jusqu'à ce jour les documents nécessaires ne sont pas encore en notre possession.

6° La G. L. Orientale de Cuba à Santiago de Cuba, qui semble présenter les caractères de régularité exigés pour être admise a envoyé également une demande d'adhésion. Cette requête est toute récente et les parrainages ne sont pas encore venus l'appuyer.

Le Fr. Gertsch signale la prépondérance à Cuba de la G. L. de l'île de Cuba avec laquelle la première aurait depuis deux ans des tendances à fusionner. Les relations et les bons rapports entre ces deux GG. LL. vont paraît-il en s'accroissant de jour en jour. Il y aurait lieu d'attendre un peu avant de se prononcer, de crainte que cette admission, en donnant à la G. L. Orientale une valeur morale plus grande, nuise au rapprochement très désirable entre les deux GG. LL. Lorsque la fusion sera faite, l'admission pourra s'effectuer sans difficultés.

7° Les complications existant au Mexique qui ont empêché de poursuivre l'étude des candidatures déjà présentées, semblent en voie d'amélioration ; on peut espérer que dans un avenir très rapproché, on ne comptera plus au Mexique qu'une Grande Loge par district. Nous pourrions alors aisément nous prononcer sur les candidats qui seront en présentation.

Les GG. LL. adhérentes en relations avec les GG. LL. dont il vient d'être question sont priées d'intervenir afin de faciliter les arrangements et de hâter le moment où elles pourront être admises dans notre Association.

Le Gr. Chancelier, après un échange de correspondance et des démarches faites auprès des deux tronçons de la Grande Loge Nationale d'Egypte séparés dans les conditions qui nous sont connues, est heureux d'annoncer que les deux parties sont maintenant d'accord pour accepter qu'une enquête soit faite sur place par un délégué de l'A. M. I., afin

de permettre à notre Association de juger en parfaite connaissance de cause de l'admission éventuelle de la Fr.-M. égyptienne.

Les frais qui découleraient de cette enquête seront naturellement supportés par les deux Grandes Loges.

Le Gr. Chancelier expose la situation telle qu'elle lui apparaît à la lumière des documents qu'il possède mais reconnaît qu'on ne saurait se prononcer sans des éclaircissements qui ne peuvent être obtenus que sur les lieux et auprès des FFr. ayant joué un rôle dans le mouvement qui a donné naissance à la scission. On risquerait en procédant autrement de commettre des erreurs regrettables.

Le Comité Consultatif confie au Gr. Chancelier le soin de procéder à cette enquête. Il pourra donc poursuivre les tractations dans ce sens avec les deux Grandes Loges intéressées.

Il est passé ensuite à l'examen de propositions présentées par écrit par le Fr. Brandenburg.

Il désire, en particulier, que des décisions soient prises en ce qui concerne les Obédiences qui n'ont pas régulièrement satisfait aux obligations financières prévues par les Statuts.

Le Gr. Chancelier va réclamer les cotisations de 1929 ; il fera le nécessaire pour que les retardataires soient invités à se mettre en règle au plus tôt. La situation de ces Obédiences sera examinée ensuite.

Cependant, en ce qui concerne la G. L. de Colombie à Carthagène, il est décidé qu'une lettre chargée sera envoyée afin de lui demander si oui ou non nous devons continuer à la considérer comme membre de l'A. M. I., et elle sera invitée, dans l'affirmative, à s'acquitter de suite des cotisations dues.

Dans le cas où cette G. L. continuerait à ne donner aucune réponse, le Comité Consultatif serait appelé à prendre dans sa prochaine séance les décisions propres à mettre fin à cet état de choses.

Une autre proposition du même Fr. tend à exiger de chaque G. L. adhérente une cotisation équivalente à fr. 0,20-or par membre, pour arriver à mettre au net notre situation financière.

L'abandon de sa créance par le Fr. Gottschalk, les propositions de la Commission financière et les résultats du dernier exercice étant de nature à donner satisfaction au proposant, cette suggestion peut être écartée momentanément jusqu'à ce que l'on puisse juger des résultats des propositions contenues dans les rapports.

A son tour, le Fr. Brandenberg demande que la G. L. « Au Soleil Levant » ne figure plus dans notre annuaire au nombre des Obédiences régulières. La discussion qui a eu lieu à ce sujet au début de la séance donne réponse à cette proposition.

Le Comité Consultatif fixe ensuite la date du Convent de 1930.

En l'absence du G. O. des Pays-Bas, le G. O. de Belgique renouvelle son offre d'organiser le Convent de 1930. Il coïnciderait ainsi avec les fêtes du Centenaire de l'Indépendance Belge.

Il aurait l'intention, à cette occasion, d'organiser une Assemblée universelle de Francs-Maçons dont l'ordre du jour ne comporterait que la question de la Paix.

Le Fr. Engel pense qu'il serait particulièrement heureux que les délégués au Convent de l'A. M. I., puissent participer à cette Assemblée. Réciproquement, les membres des autres Obédiences pourraient assister en qualité d'observateurs au Convent de l'A. M. I., et se faire ainsi une idée de la valeur de notre œuvre.

En ce qui concerne l'époque, des opinions et des convenances diverses se manifestent ; aussi le Fr. Engel en prend note et fera des propositions ultérieurement en tâchant de concilier les intérêts de chacun.

On aborde ensuite la question de l'ordre du jour de ce Convent que le Comité Consultatif devra définitivement arrêter dans sa prochaine séance.

Le Gr. Chancelier propose qu'une question soit posée que devront traiter toutes les Obédiences adhérentes et qui ferait l'objet d'un rapport général soumis ensuite aux délibérations du Convent.

La question des Garants d'amitié (Rapport du Fr. Gertsch) n'a pas pu être examinée par le Convent de Paris mais il ne lui semble pas qu'elle puisse donner lieu à une discussion très intéressante ni aboutir à des résultats pratiques utiles.

Le Fr. Tomitch propose que l'on mette à l'étude les possibilités de rapprochement entre l'A. M. I. et les Obédiences avec lesquelles nous ne sommes pas encore en rapport.

Le Fr. Président fait observer que c'est là la raison d'être de l'A.M.I. et son unique programme à la réalisation duquel nous travaillons tous constamment.

Le Fr. Gr. Chancelier voudrait qu'au nombre des questions posées (s'il y en a plusieurs) figurât un sujet d'ordre rituel, par exemple : Fixation du minimum de rituel déterminant le caractère mac. des Obédiences ? Ou bien : Le minimum de rituel nécessaire pour initier un profane à la Maç. ou encore : Quelles sont les formules indispensables à un rituel ?

Le Fr. Engel croit qu'il sera impossible à une réunion de Fr.-M. d'aboutir à un accord sur une question de ce genre étant donné que chaque Obédience a ses tendances et ses particularités marquées dans ses rituels. Chacune d'elles prétendra que celui qu'elle emploie est le meilleur.

Le Fr. M. Monier croit que les Obédiences représentées trouveraient au contraire dans les rapports qui seraient lus, des éléments nouveaux à retenir. Ce serait un enseignement mutuel que les membres de l'A.M.I. se donneraient.

Il avoue que chaque fois qu'il est allé à l'étranger et qu'il lui a été donné d'assister à des initiations, il en a toujours retiré des suggestions intéressantes.

Sans vouloir imposer des changements, des modifications aux rituels existants, il est certain que les délégués s'en retourneraient chez eux avec la pensée de faire adopter dans le rituel de leur G. L. tel détail concernant l'initiation ou tel autre qui leur aurait paru de nature à produire un effet moral efficace, certain, utile sur le néophyte.

Le Fr. Tomitch propose que nos Statuts soient révisés sur certains points qui ne répondent plus à l'état actuel de l'A. M. I., telle la disposition qui se rapporte à l'admission des Gr. Loges des Etats-Unis depuis le retrait de la G. L. de New-York.

Le Fr. Président propose donc que, sous réserve d'un nouvel examen, l'ordre du jour comprenne ces trois questions :

- 1° Conditions d'initiations ;
- 2° Garants d'amitié ;
- 3° Modification aux Statuts.

Le Fr. Gertsch annonce que la G. L. Espagnole essaie de convoquer un congrès ibéro-américain à l'occasion de l'Exposition universelle de Barcelone. Les invitations sont lancées dans l'Amérique du Sud, mais les réponses ne sont pas encore parvenues. L'ordre du jour de ce congrès pourrait traiter des moyens de resserrer les relations entre la Maçonnerie sud-américaine et la Maçonnerie européenne.

Le Fr. Esteva voudrait que toutes les Maçonneries européennes puissent participer à une réunion à Barcelone aux côtés des FFr. hispano-américains. Ce serait une grande joie pour lui de pouvoir organiser cette réunion et d'y voir assister le Comité Consultatif de l'A.M.I. Cette fête maçonnique pourrait avoir lieu en septembre prochain. Des renseignements détaillés seront donnés éventuellement plus tard.

Une courte discussion s'engage au sujet de la date et du lieu de la prochaine session du Comité Consultatif.

Paris étant la ville où le plus grand nombre de délégués peuvent se rendre sans difficultés est choisie pour cette séance qui aura lieu le samedi 8 juin.

La Commission financière et administrative se réunirait en avril ou en mai de façon à permettre aux Obédiences adhérentes de présenter leurs propositions. La Chancellerie sera chargée de leur demander de les formuler au plus tôt.

La séance est levée à 13 heures.

Un lunch réunit ensuite les délégués, en toute intimité, au Buffet du G. O. de France.

LE GRAND CHANCELIER.

Association Maçonnique Internationale

Exercice 1928

RAPPORT ADMINISTRATIF

La septième année de l'existence de l'A. M. I. vient de prendre fin.

Sans doute, nous ne nous illusionnons pas sur la distance qui nous sépare encore du but que nous nous étions proposés d'atteindre, mais nous avons cependant le droit de nous réjouir d'avoir pu, au cours des étapes franchies, résister aux difficultés dont la route a été parsemée et surmonter les obstacles qui semblaient, à certains moments, devoir arrêter notre marche.

Cette constatation n'est pas inutile. Le progrès n'avance qu'à pas lents, il revient parfois sur lui-même ; il faut pour en mieux juger un peu de recul dans le temps, aussi constatons que des 12 Obédiences qui adhèrent à nos Statuts lors de notre fondation, nous avons passé à 29 en cette fin d'exercice, malgré les trois démissions que nous dûmes enregistrer avec le plus profond regret, démissions qui paraissent aux plus optimistes devoir être fatales à notre Association.

Certes, nous fûmes violemment éprouvés, ébranlés par trois fois successives et, à la dernière même, le découragement s'était manifesté chez d'aucuns de nos amis.

Le défaitisme allait-il pénétrer dans nos rangs ?...

Il n'en fut rien heureusement, les nuages qui avaient assombri l'horizon se sont dissipés et la foi restée victorieuse « quand même » nous a permis de ressouder les tronçons de la chaîne rompue. D'autres anneaux viendront bientôt se joindre à ceux qui sont restés fermement attachés et nous poursuivrons notre œuvre de rapprochement avec une confiance inébranlable dans sa réalisation.

L'exercice qui vient de prendre fin et qui avait débuté sous les plus fâcheux auspices par la démission du G. O. des Pays-Bas s'annonçait encore sous un aspect inquiétant au point de vue financier et la session du Comité Consultatif du mois de septembre dernier avait mis de la tristesse dans les cœurs.

La Persévérance, une des vertus maçonniques, vient de démontrer une fois de plus sa puissance et nous prouver qu'il n'est pas de situation, si grave soit-elle, qui, par elle, ne puisse s'améliorer. Qui ne se décourage point triomphe bien souvent !

Oh ! ce n'est pas encore l'heure d'entonner un chant de gloire, mais il me semble qu'il est nécessaire de témoigner ici, moi qui ai vu de plus près, qui ai suivi pas à pas depuis une année, la marche de notre

Association, du résultat satisfaisant que les derniers mois de 1928 ont apporté tant au point de vue moral que matériel au bilan de l'A. M. I.

La double Chancellerie, malgré les efforts accomplis par notre regretté Fr. Reverchon et par notre Fr. Gottschalk, n'avait, par manque de coordination, pas pu donner tous les résultats désirables ; la maladie, suivie du décès du Gr. Chancelier, avait eu pour conséquence un temps d'arrêt qui, ajouté à la confusion des pouvoirs et au flottement dans les responsabilités, furent préjudiciables au développement de notre œuvre ; aussi le Convent de Paris, en adoptant le point de vue émis par les Chanceliers eux-mêmes, fut-il bien inspiré et contribua-t-il fortement à préparer des temps meilleurs en concentrant notre administration.

Disons maintenant quelques mots sur l'activité de la Chancellerie durant cette année 1928.

Organisation. — Après avoir reçu toutes les pièces, documents et matériaux répartis en les anciens bureaux des FFr. Reverchon et Gottschalk, le nouveau Chancelier eut à organiser son travail.

La Chancellerie dispose actuellement de deux chambres faisant partie du logement du Fr. Chancelier ; l'une de ces pièces, à destination de bureau proprement dit et où le Chancelier reçoit les visites, contient un cartonnier et une bibliothèque vitrée cédés naguère par le Fr. Quartier-la-Tente. Un bureau-ministre, des fauteuils, une table et d'autres objets (tapis, lustrerie, tableaux, etc.), propriété du Fr. Mossaz en complètent l'ameublement.

L'autre chambre est destinée aux brochures, journaux, livres maçonniques, ainsi que tous les documents d'archives. Son mobilier se compose de trois grands corps de bibliothèque et un petit bureau, le tout appartenant à l'A. M. I.

Deux machines à écrire « Smith Premier » de modèle ancien et déjà bien usagées appartiennent également à l'Association, l'une est en usage à la Chancellerie et l'autre chez Mlle Reverchon, notre dactylographe.

L'inventaire des livres n'a pas encore été dressé, mais il sera établi, sur fiches, par ordre alphabétique et par ordre de matière, dans le cours de l'année 1929.

J'ajouterai que le salon particulier du Fr. Mossaz est mis au service de la Chancellerie ainsi que son téléphone.

L'entretien des locaux, le chauffage et l'éclairage ont été assurés par ses soins.

Correspondance. — La correspondance expédiée en 1928 représente 1027 lettres. Dans ce chiffre ne sont pas compris les envois de colis, imprimés, brochures, livres et circulaires.

Ces 1027 lettres se répartissent de la manière suivante :

Selon les pays de destination :

Europe :	Allemagne	48	Luxembourg	9
	Angleterre	2	Norvège	12
	Autriche	27	Pays-Bas.....	11
	Belgique.....	90	Pologne.....	14
	Bulgarie	10	Portugal	16
	Danemark	8	Roumanie.....	14
	Ecosse.	1	Suède	2
	Espagne	47	Suisse	216
	France.....	190	Tchécoslovaquie ..	21
	Grèce.....	20	Turquie.....	17
	Hongrie.....	2	Yougoslavie	18
	Irlande	1		
	Lettonie	1		797
Afrique :	Abyssinie	1		
	Afr. Orient.-Portug.	1		
	Dahomey	1		
	Egypte	9		
				12
Amérique	<i>Nord ;</i>			
	Canada.....	5		
	Etats-Unis.....	27		32
	» <i>Centrale ;</i>			
	Cuba.....	5		
	Haïti	7		
	Panama	6		
	Porto-Rico	6		
	San Salvador	8		32
	» <i>Sud ;</i>			
	Argentine	6		
	Chili.....	6		
	Colombie.....	10		
	Equateur	5		
Paraguay	4			
Pérou	6			
Uruguay	2			
Venezuela.	10		49	
Asie :	Indo-Chine	1		
	Philippines	6		
	Syrie.....	3		10
				932
Factures diverses..			95	
				1027

Selon les objets traités :

Affaires administratives.....	382
Administration, rédaction des Publications...	222
Publicité.....	125
Renseignements et documentation.....	79
Candidatures.....	23
Propagande.....	36
Divers.....	65
	<hr/>
	932.—
Factures diverses.....	95.—
	<hr/>
Total.....	1.027.—

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la lecture du rapport financier, les frais de poste nécessités par les expéditions sont fort élevés, aussi ai-je hésité jusqu'à présent à recommander certains envois, bien que nous ayons eu à enregistrer de nombreuses pertes. Malgré nos réclamations aux services postaux, je n'ai jamais pu retrouver les traces des colis disparus et je conclus de ce fait que la curiosité ou la malfaisance ne sont pas étrangères à ces larcins.

Il va sans dire qu'au delà d'une certaine valeur, les envois sont recommandés et je n'hésiterais pas à le faire lorsqu'il s'agit de *Bulletins* ou d'un annuaire, si le prix de ces ouvrages ne rendait pas trop onéreux le remboursement des frais de port pour nos souscripteurs.

Bulletin. — Il a été publié 4 numéros du *Bulletin*, soit : un numéro double 22/23, destiné à compléter dans une certaine mesure la série incomplète de 1927 ; trois autres numéros ont également paru à raison d'un par trimestre. Un cinquième numéro (27), le dernier de la série 1928, est expédié depuis deux ou trois jours aux abonnés ayant acquitté leur souscription de 1928 et aux services gratuits.

Ces *Bulletins* ont été imprimés par la Maison G. Thône, à Liège, et tirés à 750 exemplaires en moyenne.

Ils sont utilisés de la manière suivante :

- 260 exemplaires gratuits aux Obédiences adhérentes ;
- 340 exemplaires aux abonnés ;
- 30 exemplaires en échange avec d'autres journaux maç. ;
- 40 exemplaires pour justification de publicité et aux donateurs ;
- 50 exemplaires à titre de propagande ;
- 30 exemplaires en stock pour la vente au numéro et les archives.

L'échange avec les autres revues m'a donné l'occasion de correspondre à maintes reprises avec leurs rédacteurs ou éditeurs et de nouer des relations personnelles. Des sympathies se sont manifestées de plusieurs côtés en faveur de notre Association de la part de quelques confrères appartenant à des Obédiences plus ou moins hostiles à l'A. M. I.

Le concours apporté par nos Obédiences adhérentes à la propagation et à la rédaction du *Bulletin* est regrettablement insuffisant. La plus grande partie d'entre elles ne m'ont jamais fait parvenir aucune communication, ni aucun rapport sur leur activité.

Si elles voulaient bien faire montre d'un peu de zèle, notre revue pourrait rapidement prendre rang parmi les mieux informées et les plus documentées de celles qui paraissent à l'heure actuelle. Je pense qu'il suffira de signaler cette négligence pour que le résultat soit atteint dans un prochain avenir.

Au point de vue des abonnements, on pourrait obtenir davantage sans trop de difficultés. Il suffirait, là aussi, que les Obédiences fassent un peu de propagande auprès de leurs ateliers respectifs car, si le coût d'un abonnement peut paraître élevé pour le budget personnel d'un Fr., il devient insignifiant dans celui d'une loge. De plus, le *Bulletin* destiné à une loge atteint un grand nombre de lecteurs et obtient ainsi une meilleure diffusion.

Deux ou trois cents abonnés de plus nous permettraient, en couvrant entièrement les frais de l'édition française, d'entreprendre immédiatement et sans qu'il nous en coûte davantage que par le passé, la publication d'un *Bulletin* anglais ou allemand. Il est inutile, je pense, d'attirer votre attention sur l'importance d'une telle publication au point de vue de la pénétration de l'A. M. I. dans certains pays encore prévenus contre notre entreprise d'entente fraternelle universelle.

A ce propos, je rappelle que le G. O. Espagnol s'est très aimablement offert — et a déjà mis son offre à exécution — de reproduire dans son *Bulletin* la partie officielle de celui que nous publions. Nous lui devons des remerciements pour cette aide précieuse à notre propagande.

Annuaire. — L'annuaire de 1928 a remporté un succès de bon aloi auprès du monde maçonnique.

Il en a été souscrit à ce jour 986 exemplaires et si nous avions pu par le *Bulletin* en répandre plus largement l'annonce, je ne doute pas que les 2.000 exemplaires de l'édition eussent été épuisés au cours de l'année écoulée.

Le stock restant ne nous permet pas d'envisager sa publication en 1929 ; force nous sera donc de liquider au mieux les exemplaires qui nous restent.

Cet annuaire a dû être fait dans des conditions particulièrement difficiles, au moyen d'une documentation insuffisante qui n'était plus toute récente. Ayant été annoncé pour 1926, puis reporté à 1927, il était impossible de retarder davantage et il ne fallait plus songer à recueillir à nouveau tous les renseignements nécessaires à sa mise à jour.

Tel qu'il est et malgré quelques inexactitudes dans les listes d'Officiers, les noms des Vén. ou Secrét. de loges et quelques autres erreurs ou irrégularités, il est appelé à rendre de très grands services et a valu à la Chancellerie de nombreuses lettres de félicitations et de remercie-

ments. Je m'empresse d'ajouter que des erreurs nous ont été signalées également, il en sera tenu compte, s'il y a lieu, dans une prochaine édition.

Je dois rendre hommage à la courtoisie de nombreux confrères qui, dans leur journal, ont très obligeamment annoncé cet ouvrage et l'ont même parfois présenté en termes très bienveillants.

Le G. O. de France a droit à nos vifs remerciements pour en avoir grandement facilité la vente dans les ateliers de sa juridiction. Il serait heureux que cet exemple fût suivi par d'autres Obédiences.

L'annuaire de 1930 sera mis en chantier le plus tôt possible, de façon à pouvoir être vendu dès le début de l'année prochaine.

Compte rendu du Convent de 1927. — La Chancellerie a fait imprimer à Paris, le compte rendu du dernier Convent et la vente en a été annoncée dans notre *Bulletin*.

L'accueil fait à cette publication n'a pas, jusqu'à maintenant, répondu à nos désirs, mais il n'y a pas lieu de regretter cette impression, car les Convents de 1921 et 1923 ayant été publiés de la même façon, ont été entièrement vendus et, à tout instant, je reçois des demandes auxquelles j'ai le regret de ne pouvoir satisfaire.

Le même sort sera sans doute réservé au compte rendu de 1927 qui ne le cède en rien, comme intérêt maçonnique et historique, à ceux qui l'ont précédé.

Bibliothèque. — J'ai déjà dit plus haut que le catalogue de nos livres et brochures allait être établi rationnellement.

Nous possédons, en effet, une assez grande collection d'ouvrages se rapportant à la Fr.-Maçonnerie. Je m'empresse d'ajouter qu'à quelques exceptions près, elle est plus riche par la quantité que par la qualité, mais néanmoins, elle est d'une utilité incontestable pour la recherche des renseignements qui, de tous côtés et de plus en plus fréquemment, sont demandés à notre Chancellerie, ce qui constitue un heureux moyen de propagande.

La rubrique « Les Livres » du *Bulletin* nous a valu quelques envois qui augmenteront considérablement dès que nous publierons en plusieurs langues.

Publicité. — J'ai fait de sérieux efforts pour intensifier la publicité dans notre *Bulletin* et j'ai été heureux du succès très appréciable obtenu cette année. En effet, le nombre des annonceurs a doublé dès le premier numéro de 1928.

Des annonces ont été également insérées dans l'annuaire.

La publicité constitue une ressource qu'il ne faut pas négliger ; j'ai l'espoir d'en améliorer encore le rendement en 1929.

Pour obtenir ce résultat, le concours de FFr. dévoués dans chaque Obédience est absolument nécessaire. Qu'on me signale seulement les noms et adresses d'annonceurs éventuels, le reste sera fait par la Chancellerie.

Divers. — La vente des *timbres* annoncée depuis le mois de septembre n'a pas donné des résultats appréciables et nous ne devons pas trop compter sur les ressources que nous pourrions en tirer.

Il faudra envisager sous une autre forme ce moyen de propagande.

Le volume *Deux Siècles de Franc-Maçonnerie* est épuisé dans son édition française. Par contre, il reste encore un stock important d'exemplaires anglais dont la vente est rendue difficile par le fait que notre *Bulletin* est notre unique moyen d'en signaler l'existence.

Les *Codes maçonniques en couleurs* sont fréquemment demandés et l'édition française est presque épuisée.

Le Comité Consultatif devra examiner la question de sa réimpression.

Journaux et Revues. — La Chancellerie reçoit actuellement 25 périodiques maçonniques, soit :

Acacia, Montevideo (Uruguay) ; *Acacia*, Paris ; *Acacia*, San Juan (Porto-Rico) ; *Alpina*, Suisse ; *American Mason*, Philadelphie (U.S.A.) ; *Auf der Warte*, Leipzig (Allemagne) ; *Die Bauhütte*, Berlin (Allemagne) ; *The Builder*, Saint-Louis (U. S. A.) ; *Bulletin* de la G. L. de Iowa, Cedar Rapids (U. S. A.) ; *The Cabletow*, Manila (Iles Philippines) ; *La Cadena de Union*, Buenos Aires (Argentine) ; *Die Drei Ringe*, Reichenberg (Tchécoslovaquie) ; *Far Eastern Freemason*, Manila (Iles Philippines) ; *Die Leuchte*, Lennep (Allemagne) ; *Masonic Home Journal*, Louisville (U. S. A.) ; *The Master Mason*, San Diego (U. S. A.) ; *The Masonic sun*, Toronto (Canada) ; *The Mountainer Mason*, Morgantown (U.S.A.) ; *Pythagoras*, Athènes (Grèce) ; *Revue M*, Bruxelles (Belgique) ; *Southwestern Freemason*, Los Angeles (U. S. A.) ; *Wiener Freimaurer Zeitung*, Vienne (Autriche) ; *La Gran Logia*, Habana (Cuba) ; *Los Masones de Oriente*, Santiago de Cuba ; *Gaceta Masonica*, Caracas (Venezuela).

Toutes ces publications sont lues et les articles intéressants sont découpés, recopiés ou traduits soit pour servir à la rédaction de la revue maçonnique du *Bulletin*, soit pour enrichir notre documentation.

J'espère pouvoir créer peu à peu une source précieuse de documents historiques, symboliques ou autres, en classant ces articles selon une méthode pratique qui permettrait à la Chancellerie de répondre rapidement à quiconque en fera la demande sur toutes les questions de rites, d'histoire, de dates, de biographies, etc.

Il faut que la Chancellerie soit reconnue par tous comme un organe de grande utilité.

Comptabilité. — La comptabilité établie selon le système dit « américain » permet en tout temps de se rendre compte de notre situation exacte.

Elle représente un assez gros travail puisque, durant cet exercice, elle a enregistré 550 postes au journal.

Visites. — J'ai eu le plaisir de recevoir un certain nombre de FFr. qui, de passage à Genève, sont venus avec un mandat ou en leur nom personnel, m'apporter le salut fraternel de leur Obéissance ou de leur Orient, se renseigner sur la marche de l'A. M. I. ou sur ses buts.

Il en est venu de France, Belgique, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Grèce, Turquie, Espagne, Egypte, Syrie, Haïti, indépendamment des relations fraternelles que j'ai le plaisir d'entretenir avec les membres du Cercle maçonnique international auquel j'ai l'honneur d'appartenir en ma qualité de Chancelier de l'A. M. I.

De mon côté, j'ai rendu visite à quelques Loges en Suisse et j'ai assisté à la Tenue solennelle qui est organisée annuellement en l'honneur de la Fraternité Universelle par la R. L. « Union des Cœurs » à l'Or. de Lyon, qui m'avait fraternellement convié.

Il est superflu de dire que chacune de ces visites m'a fourni une occasion de développer devant nos FFr. les tâches que l'A. M. I. s'est données à remplir et la mission fraternelle qu'elle accomplit dans le monde maçonnique.

Plusieurs invitations auxquelles il eût été bon que le Chancelier pût répondre affirmativement ont dû être déclinées faute de moyens et de temps disponible. C'est ainsi qu'il m'a été impossible de me rendre au jubilé de la Grande Loge de Vienne malgré l'invitation pressante de cette Grande Loge et du Fr. Lennhoff. J'ai manqué là une excellente occasion de faire la connaissance de plusieurs représentants officiels de la Fr.-Maçonnerie allemande qui se tient encore éloignée de nous.

Les temps seront un jour moins durs et nous pourrons, alors, marquer en toutes circonstances par notre représentation notre ardent désir d'unir fraternellement les mains au-dessus des frontières factices qui nous séparent — au lieu de nous distinguer seulement — les uns des autres.

Je vous prie de m'excuser pour le temps précieux que vous aurez consacré à prendre connaissance de cet exposé mais il m'a semblé qu'il n'était pas inutile de faire connaître les rouages de notre administration intérieure et l'importance matérielle qu'ils ont acquise.

..

Nous ne nous dissimulons pas que notre tâche est à peine commencée et que nous avons encore beaucoup à faire pour l'accomplir.

Nous avons peu à peu taillé notre pierre, nous avons cherché à lui donner une forme qui lui permette de prendre place dans l'édifi-

cation du Temple que nous cherchons à élever et dont nous élaborons lentement les plans.

Paris ne s'est pas construit en un jour et ceux de nos FFr. dont l'impatience ne se satisfait point de l'apparente lenteur de notre progrès, ceux qui ne croient pas à la réalisation de notre œuvre finiront tout de même par nous juger mieux.

Celui qui sème sait que la moisson ne lèvera que plus tard mais il sait aussi qu'il a fallu creuser d'abord le sillon pour que le grain y puisse être déposé.

Chaque jour apporte sa tâche nouvelle, la nôtre fut, après avoir créé, d'organiser et de lutter contre les difficultés. Peut-être sera-t-elle plus aisée demain. Puissent ceux qui recueilleront notre succession poursuivre sans difficultés et sans obstacles la voie qui les conduira à la Grande et Vraie Fraternité maçonnique universelle et nous aurons reçu alors la meilleure des récompenses, la seule du reste que nous souhaitions.

Association Maçonnique Internationale

Compte rendu financier de l'exercice 1928

BILAN D'ENTRÉE DU 31 DÉCEMBRE 1927

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Espèces.	155.45	Créanciers :	
Banque	803.—	Mme Vve Reverchon.	7.000.—
Chèques postaux.	754.14	Fr. Gottschalk.	7.000.—
Chancellerie adm.	4170.—		
	<hr/>		
Frs.....	5882.59		5882.59
Excéd. de passif .			8117.41
			<hr/>
	Total		14000.—
			<hr/> <hr/>

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Soldes</i>	
			<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
(1) <i>Bulletin</i> ; Impression et expéditions	1798.35			
Abonnements		1063.—	735.35	
(2) <i>Annuaire</i> ; fr. 4.624.50 facture Buchler, acompte payé	2405.—			
Ventes		2597.24		192.24
(3) <i>Contributions</i>		7394.22		7394.22
(4) <i>Frais Généraux</i>	1878.88	132.04	1746.84	
<i>Changes</i> ; différences . .		112.47		112.47
<i>Déplacements</i>	695.—		695.—	
(5) <i>Dons</i>		1713.90		1713.90
(6) <i>Publications</i>	1057.85		1057.85	
(7) <i>Ventes</i>		407.90		407.90
<i>Chancellerie</i> ; Secrétariat	1800.—		1800.—	
(8) <i>Publicité</i>		1210.—		1210.—
(9) <i>Divers</i>	243.70		243.70	
Totaux	<u>9878.78</u>	<u>14630.77</u>	<u>6278.74</u>	<u>11030.73</u>
Recettes	14630.77	Bonis	Fr. 11030.73	
Dépenses	9878.78	Pertes	6278.74	
Boni de l'exercice	4751.99			4751.99
A déduire :				
Payé à Mme Reverchon	1000.—			1000.—
Boni net	Fr. <u>3751.99</u>	Boni net		<u>3751.99</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1928

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Espèces	618.74	Créanciers :	
Banque	8222.40	Mme Vve Reverchon	6000.—
Chèques postaux	793.44	Fr. Goottschalk	7000.—
		Buchler et Cie, solde pour annuaire	2200.—
	<u>9634.58</u>		
	9634.58		
Soit :			
Disponibles au			
31/12/1927	5882.59		
Boni de l'ex. 1928	3751.99		
Somme égale	9634.58		
Excédent de passif	<u>5565.42</u>		
	15200.—		<u>15200.—</u>

Notes 1 à 9 voir Annexe pages 20 à 22.

Excédent de passif, fin 1927.....	Fr. 8117.41
» » fin 1928.....	5565.42
	—————
En diminution de	Fr. 2551.99
	=====

Genève, le 5 janvier 1928.

Certifié conforme
Le Grand Chancelier,
John Mossaz.

ANNEXE

Notes concernant les comptes de la page 19.

I. — BULLETIN.

Le *Bulletin* est tiré à 700 exemplaires.

Il est expédié en moyenne 650 à 680 exemplaires de chaque numéro, soit :

- 266 ex. à nos abonnés pour une recette de 1.063 francs ;
- 252 ex. aux Obédiences adhérentes (gratuitement) ;
- 25 ex. en échange de journaux et revues maçonniques ;
- 30 ex. en service gratuit (donateurs, collaborateurs, etc.) ;
- 40 ex. à titre de propagande à diverses adresses ;
- 65 ex. abonnements impayés à fin décembre 1928 ;
- 15 à 20 ex. en stock de réserve.

II. — ANNUAIRE.

Il a été souscrit au total 979 exemplaires :

- 155 ont été payés à Bruxelles en 1926 et 1927 ;
- 569 ont été payés en 1928, fr. 2597,25 net ;
- 239 sont encore impayés représentant environ 1.000 fr. ;
- 16 ont été remis gratuitement (annonciers, éditeurs, journaux) ;
- 1000 environ restent encore en stock.

III. — CONTRIBUTIONS PERÇUES.

G. O. de France.....	1250.—
G. L. de Pologne, 1927 et 1928.....	600.—
G. L. « Yougoslavie ».....	100.—
G. L. de Colombie (Barranquilla) 1925 à 1927.....	465.—
G. O. de Turquie	150.—
G. L. de Vienne.....	200.—
G. L. de France.....	800.—
G. L. Espagnole	193.96
G. L. Suisse « Alpina »	950.—
G. O. d'Espagne.....	652.50
G. L. du Venezuela	150.—
G. O. du Portugal	150.—
G. L. de Panama	225.—
G. O. de Belgique	287.76
G. L. du Chili.....	500.—
G. L. de Luxembourg	70.—
G. L. de Bulgarie	150.—
G. L. de Tchécoslovaquie	75.—
G. L. « Cuscatlan », San Salvador....	200.—
G. L. du Pérou.	225.—
Francs.....	7394.22

III (suite). — CONTRIBUTIONS NON PAYÉES.

- G. L. de Porto-Rico, 1927 et 1928.
- G. L. du Paraguay, 1927 et 1928.
- G. L. de l'Equateur, 1927 et 1928.
- G. L. de Colombie (Carthagène) n'a jamais envoyé de contribution.

IV. — FRAIS GÉNÉRAUX.

Affranchissements et télégrammes.....	919.14
Frais de Bureau : Impression et matériel.....	329.05
Allocation et gratification à Mlle R., 1927 et 1928..	300.—
Messageries, transports et douane.....	236.15
Annonce	25.50
Divers	35.30
Francs.....	1845.14
A déduire Intérêts en compte courant.....	98.30
Francs	1746.84

V. — DONS.

La liste des dons a été publiée chaque trimestre dans le *Bulletin*.

VI. — PUBLICATIONS.

1.000 exemplaires du Compte rendu du Convent de 1927.

VII. — VENTES.

Numéros du <i>Bulletin</i>	171.50
<i>Deux Siècles de Maçonnerie</i>	38.50
Codes maçonniques.....	60.75
Comptes rendus.....	62.50
Timbres A. M. L.....	4.—
Divers	64.15
	<hr/>
Total	401.40

VIII. — PUBLICITÉ.

Dans le <i>Bulletin</i>	690.—
Dans l'Annuaire	520.—
	<hr/>
Au total	Fr. 1210.—

IX. — DIVERS.

Remboursement d'une somme perçue en 1927... Fr.	207.70
Commission pour publicité.....	36.—
	<hr/>
Total	243.70

Rapport de la Commission Financière

Mes TT. CC. FFr.

Au cours de sa dernière réunion, le Comité Consultatif a désigné une commission composée des FFr. Groussier, M. Monier, Mossaz, Tomitch et Engel à laquelle elle a donné pour mission d'examiner la situation financière générale de l'Association Maçonnique Internationale. La Commission devait également, cette première œuvre accomplie, se préoccuper d'établir un rapport sur la situation morale de l'Association et formuler, le cas échéant, des propositions en vue d'une révision de statuts.

La Commission a accompli la première partie de sa tâche et m'a prié de vous faire rapport. Vous avez eu connaissance du compte rendu financier de l'exercice 1928 établi par notre Fr. Gr. Chancelier. Nous devons féliciter notre Fr. Mossaz pour les résultats qu'il a obtenus. L'on peut affirmer en prenant les chiffres tels qu'ils ressortent de ce rapport que l'ère des déficits est définitivement close pour l'Association Maçonnique Internationale. L'exercice 1928 se clôture par un boni de 3751.99 francs suisses sur l'excédent de passif à fin 1927.

Les études de la Commission et les propositions que nous allons avoir l'honneur de vous présenter auront pour conséquence d'accentuer encore la situation favorable dans laquelle nous nous trouvons. Qu'il nous soit permis de reprendre différents chiffres.

Créance Gottschalk. — Le Fr. Gr. Chancelier a maintenu pour mémoire au passif de l'Association Maçonnique Internationale, une créance de 7000.— frs. en faveur du Fr. Gottschalk. Il résulte d'une communication faite par le Gr. M. du Gr. Orient de Belgique, dès la première réunion de la Commission, que ce poste doit être supprimé. Le montant global du passif de l'Association Maçonnique Internationale au premier janvier 1929 se trouvera donc réduit de ce chef à la somme de 8200.— frs suisses. L'actif à la même date s'élève à 9634, 58 frs. L'A. M. I. pourrait donc procéder à une liquidation totale de sa situation et faire face à la totalité de ses engagements.

Créance Reverchon. — Au passif figure, au 31 décembre, une somme de 6000.— fr. suisses restant due à la famille de notre regretté Fr. Reverchon. Il a été convenu antérieurement que chaque année une somme de 1000.— fr. suisses au moins serait amortie. Nous vous proposons, mes FFr., de décider que l'amortissement pour l'année 1929 sera porté à 2000.— fr. suisses. En fin d'exercice nous examinerons s'il n'y a pas lieu de réaliser un amortissement plus considérable, mais, dès à présent,

il nous paraît que nous pouvons réduire dans les proportions indiquées ci-dessus le montant de notre dette vis-à-vis de la famille de notre Fr. Reverchon. Il va sans dire que cette proposition ne doit pas être considérée comme constituant un engagement ferme de procéder à un amortissement identique pour les années ultérieures.

BULLETIN.

Lors de notre dernière réunion, différentes propositions avaient été examinées en vue de modifier la publication du *Bulletin* de l'Association Maçonnique Internationale. La Commission a été unanimement d'avis qu'il y avait lieu de maintenir la publication telle qu'elle se faisait actuellement. Elle ne réalise pas encore une œuvre absolument parfaite mais l'on doit reconnaître que le Fr. Gr. Chancelier, avec les moyens dont il disposait, a mis à la disposition de l'Association Maçonnique Internationale un organe intéressant qui constitue un excellent instrument de propagande. La situation financière montre que les frais d'impression et d'expédition des *Bulletins* qui se clôturent par un excédent de dépenses sur les recettes pourront être couverts ultérieurement par une propagande plus intense effectuée au sein des Obédiences. Au surplus, même si la publication du *Bulletin* devait être légèrement déficitaire, le déficit est justifié à raison des résultats obtenus grâce à la diffusion d'un organe qui nous permet de tenir le monde maçonnique au courant des efforts que nous déployons en vue de réaliser notre œuvre de Paix et de Fraternité universelle. Non seulement le *Bulletin* doit être maintenu mais encore la Commission espère que, dans un avenir prochain, il sera possible de rétablir une édition anglaise, seul moyen de pénétration dans les pays anglo-saxons.

ANNUAIRE.

L'exposé du Gr. Chancelier établit que les frais de publication de l'annuaire sont actuellement en voie d'être couverts. L'acompte payé à l'imprimeur Buchler a été compensé par les recettes effectuées et nous espérons que les mesures qui seront prises par les Obédiences en vue d'intensifier la vente de l'Annuaire permettront de couvrir complètement les frais d'impression.

CHANCELLERIE.

Dans le compte rendu financier de l'exercice 1928, notre Gr. Chancelier n'a porté aucun poste pour les frais généraux qu'il a exposés à titre personnel ou pour traitement. Vous vous rappellerez, mes FFr., que lors de la dernière séance du Comité Consultatif, il avait été convenu, d'accord avec notre Fr. Mossaz, qui fit preuve à cet égard d'un réel désintéressement auquel nous ne saurions rendre trop hommage, que le traitement du Chancelier serait fixé annuellement suivant le montant du boni réalisé au cours de l'exercice social. Le poste de 1800.— fr. qui est porté comme frais de Secrétariat sous la rubrique « Chancellerie » concerne exclusivement le traitement payé à la secrétaire-dactylographe.

La Commission a examiné les frais personnels exposés par le Fr. Mossaz. Ceux-ci se fixent en tenant compte des loyers, aménagement de locaux, chauffage, frais d'entretien divers à environ 1800.— suisses. Elle vous propose d'ajouter à cette somme une indemnité de 1200.— fr., ce qui permettra au Gr. Chancelier de toucher pour l'année 1928 une somme globale de 3000.— fr. suisses. Ce chiffre n'obère en rien l'exercice social. Il peut être payé au moyen des fonds disponibles puisque le boni général de l'exercice s'élève à 3751.99 fr. Cette proposition a reçu l'accord du Fr. Mossaz et la Commission vous demande de manifester à notre Fr. Mossaz les sentiments de gratitude et de reconnaissance du Comité Consultatif pour la façon dont il a accompli la mission qui lui était confiée.

Les chiffres mentionnés ci-dessus seront, bien entendu, susceptibles de revision, en plus ou en moins, au cours des années ultérieures suivant les possibilités financières de notre Association. Il est certain que dans l'avenir, sous la direction du Comité Consultatif, l'organisation de la Chancellerie de l'A. M. I. est susceptible de se perfectionner davantage. La Commission ne saurait trop insister auprès des Obédiences adhérentes pour que celles-ci envoient régulièrement au siège de l'Association Maçonnique Internationale tous les renseignements qui intéressent la vie maçonnique universelle. Il importe que nos services administratifs soient exactement documentés et il convient que l'A. M. I. figure sur le tableau de la correspondance de tout corps régulateur maçonnique au même titre qu'une Obédience.

CONTRIBUTIONS PERÇUES.

Le compte rendu dressé par le Gr. Chancelier vous indique que le montant des contributions perçues s'est élevé pour l'année 1928 à la somme de 7394,22 fr. La question s'est posée de savoir s'il y avait lieu à une augmentation du taux des cotisations payées par les Obédiences. La Commission a estimé qu'il ne pouvait pas être question de demander actuellement aux Obédiences adhérentes d'effectuer de façon obligatoire un paiement de contributions plus élevé. Elle a estimé qu'il convenait d'augmenter les ressources de l'Association Maçonnique Internationale par des contributions volontaires qui seraient dues à une propagande en faveur de notre organe instituée au sein des différentes Obédiences.

A cet égard, elle a pris connaissance de l'œuvre réalisée par le Grand Orient de Belgique, qu'elle signale à titre documentaire en recommandant l'application dans chaque Obédience suivant les possibilités de celle-ci.

Le Grand Orient de Belgique a créé dans son Grand Comité un secrétariat spécial chargé uniquement de la propagande internationale. Il s'agit, bien entendu, d'une propagande exerçant exclusivement dans les ateliers soumis à l'Obédience du Grand Orient. Dans chacun de ceux-ci, un Fr. a été désigné et se tient en rapport avec l'organisme central. Des communications régulières sont faites par le secrétariat central aux

différentes Loges de l'Obédience et une circulaire a été envoyée demandant aux ateliers une légère et minime souscription particulière en faveur de l'A. M. I. et demandant également qu'il soit fait appel au concours de membres de la Loge. Le secrétariat central a fait le même appel aux Loges en vue d'obtenir des abonnements au *Bulletin* de l'A. M. I. et des souscriptions à l'achat de l'annuaire. Tous les abonnements seront réunis au secrétariat central et l'envoi global sera effectué par la Grande Chancellerie de l'Association Maçonnique Internationale, la distribution aux abonnés étant faite sous le contrôle et la responsabilité du Grand Orient lui-même. Ce système a pour résultat de diminuer, pour l'Association, les frais d'envoi et de réduire également au minimum les risques de perte des fascicules. Déjà les résultats de semblable organisation se sont fait sentir puisque la cotisation du Grand Orient de Belgique, qui était pour 1928 de 287,76 fr. suisses et qui a été portée par le Grand Orient à titre fixe à 350.— fr. suisses, s'élèvera par les contributions volontaires à une somme qui dépassera 1000.— fr. suisses. Il est donc souhaitable qu'ainsi chaque Obédience arrive à avoir, outre le montant fixe de sa cotisation, une partie mobile due aux concours qu'elle pourra recueillir et qui lui permettront d'apporter à l'Association Maçonnique une aide sérieuse et importante.

TIMBRES DE DIPLOMES

La Commission s'est préoccupée de la question des timbres et elle a cru devoir retenir simplement la proposition de faire établir un timbre qui pourra être apposé sur les diplômes maçonniques. Ce timbre sera payé 2.— fr. suisses. Il aura le grand avantage de pouvoir être apposé sur les diplômes qui permettront à leur titulaire de montrer par leur présentation que l'Obédience à laquelle ils appartiennent adhère à l'Association Maçonnique Internationale. La Commission souhaite que l'on recherche un système permettant d'apposer moyennant un léger paiement un timbre annuel démontrant la régularité maçonnique contrôlée à date récente du titulaire du diplôme.

CONCLUSIONS.

Telles sont, mes FFr., les constatations et les propositions formulées par la Commission que vous avez désignée.

Celle-ci constate avec une réelle satisfaction que la situation financière de l'Association Maçonnique Internationale s'est considérablement améliorée.

Grâce aux sacrifices consentis par le Grand Chancelier, grâce aux efforts réalisés par les Obédiences adhérentes, nous pouvons affirmer que l'Association Maçonnique Internationale est actuellement définitivement maîtresse de difficultés qui ont failli pendant un certain temps la mettre en péril. Nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité. Certes, il conviendrait de faire preuve de prudence, d'examiner toujours, avant d'engager une dépense, le moyen de créer les ressources nécessaires pour

faire face aux charges assumées. Les leçons du passé n'auront pas été vaines ; plus nous aurons eu de peine à surmonter les obstacles, plus nous pouvons avoir confiance dans la réussite définitive de notre œuvre de fraternisation. Les idées que nous défendons comportent d'ailleurs en elles trop de beauté et répondent trop à une nécessité sociale générale pour qu'elles puissent être vaincues par des difficultés matérielles passagères. Notre Association Maçonnique Internationale est en voie de développement, elle doit être dirigée avec prudence, méthode et énergie. Demain d'autres Obédiences viendront se joindre à nous et nous avons la certitude que l'A. M. I. apparaîtra dans l'avenir comme l'émanation la plus haute de la Maçonnerie Universelle.

Paris, le 9 février 1929.

Pour la Commission,

Le rapporteur,

Signé : Raoul ENGEL.

IN MEMORIAM

Nils Andersen

Grand Maître de La Grande Loge Norvégienne « Polarstjernen ».

Le 22 novembre 1928, le T. Ill. Fr. Nils Andersen, grand-maître de La Grande Loge Norvégienne « Polarstjernen », passait à l'Or céleste à l'âge de 65 ans. Une vie d'homme, longue et active et un admirable travail de près de quarante ans dans la franc-maçonnerie prenaient fin.

Le 18 novembre 1890, Nils Andersen fut reçu dans la loge Olar Kyrre à Oslo. Comme cette loge prospéra très vite, il participa à la création d'une loge filiale, Kolbein. Pendant les trois premières années il fut le dep. m. de cette loge ; fonction qu'il remplit jusqu'en 1925, quand il fut élu grand-maître de l'Association. Sa noblesse de cœur et son bon sentiment naturel alliés à son tempérament calme et sa belle et digne stature le qualifiaient particulièrement pour cette haute fonction et la grande responsabilité qu'elle comporte. Il avait surtout le pouvoir de réunir, d'égaliser et de concilier ; c'est une des raisons pour lesquelles son importance dans la franc-maçonnerie de notre pays ne saurait être assez estimée. Son activité, se manifesta peut-être plus à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais si la mort ne l'avait pas enlevé inopinément, on eût certainement pu constater que ses pensées et ses vues se dirigeaient aussi hors du cercle intime de notre G. L. Son intè-

ret pour l'art royal ne se démentit pas un instant, encore que, pendant les dernières années, sa vigueur fût un peu diminuée. Cette force active, on l'avait beaucoup mise à contribution. A côté de l'activité déployée pour établir une grande et solide affaire, il eut le temps de participer largement au mouvement en faveur de l'abstinence, à l'ordre des Odd-Fellows, au club Rotary, à plusieurs institutions humanitaires et philanthropiques et enfin, tout particulièrement à l'ordre de la franc-maçonnerie.

C'est une âme noble, un fidèle franc-maçon qui vient de disparaître. Les franc-maçons norvégiens du système universel commémoreront en lui un de leurs meilleurs chefs.

ESPAGNE.

La Grande Loge Espagnole nous communique son changement d'adresse à partir du 1^{er} Février. Son siège a été transféré à : *Calle Avino, 27, Barcelone*, local dans lequel travailleront dorénavant toutes les Loges régulières de Barcelone, c'est-à-dire celles de la Grande Loge Espagnole et celles du Grand Orient Espagnol.

Adresser la correspondance à : Grand Secrétaire Atenco Humanidad, calle Avino, 27, Barcelone.

AVIS IMPORTANT. — MISE EN GARDE

Un groupe d'individus, n'appartenant aucunement à la Maçonnerie régulière espagnole (Grand Orient et Grande Loge Espagnole), a loué les anciens locaux occupés antérieurement par la Grande Loge Espagnole, dans un but qu'il est aisé de comprendre.

Nous mettons en garde tous les Maçons du monde, contre ce fait, en les priant de ne rien admettre ni répondre à ce qui pourrait, sous le couvert d'une pseudo-maçonnerie, leur parvenir des éléments perturbateurs qui se sont établis à la calle Ataulfo, 7, car ce ne sont en tous cas pas des Maçons réguliers et nous ignorons, pour le moment, les desseins qu'ils poursuivent.

POLOGNE.

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs que l'Assemblée générale annuelle de la Grande Loge Nationale de Pologne, réunie à l'Or. de Varsovie, le 16 novembre 1928, a nommé régulièrement les GG. Dignitaires et Officiers suivants :

<i>Grand Maître</i> ;	Fr. J. Mazurkiewicz, D ^r en méd., Professeur à l'Université.
<i>Premier Grand Maître Adjoint</i> ;	Fr. M. Ponikiewski, Ingénieur.
<i>Second Grand Maître Adjoint</i> ;	Fr. P. Rudzki, D ^r en médecine.
<i>Premier Grand Surveillant</i> ;	Fr. M. Konopacki, D ^r en médecine, Professeur à l'Université.

<i>Second Grand Surveillant ;</i>	Fr. Z. Dworzanczyk, Chef du Service Ministériel.
<i>Grand Orateur ;</i>	Fr. K. Chrzczonowics.
<i>Grand Secrétaire ;</i>	Fr. M. Wolfke, Dr en philosophie à l'Ecole Supérieure Polyt.
<i>Grand Trésorier ;</i>	Fr. M. Bartoskiewicz, chef de bur. au Serv. Electr. de la Ville.
<i>Grand Aumônier ;</i>	Fr. W. Redlich, avocat.
<i>Grand Garde des Sceaux ;</i>	Fr. W. Maurin.
<i>Grand Bibliothécaire ;</i>	Fr. E. Kipa, Dr ès-lettres, Prof. à l'Ecole Sup. de Commerce.
<i>Premier Grand Couvreur ;</i>	Fr. W. Czyn, Ingénieur.

Le Grand Secrétaire, Fr. M. Wolfke, est chargé également des relations internationales.

GRECE.

Le G. O. de Grèce, dans sa tenue du 5 janvier dernier, a procédé à l'élection de ses GG. Off. Dignitaires, pour la période triennale 1929-31.

Le Conseil du S. G. O. de Grèce est composé comme suit :

<i>Grand Maître ;</i>	Fr. Miltiade Pouris, industriel.
<i>Grand Maître Adjoint ;</i>	Fr. Philotas Papageorges, Cons. d'Etat en serv. ordinaire.
<i>Premier Grand Surveillant ;</i>	Fr. Spiridion Vellis, avocat à la Cour de Cassation.
<i>Deuxième Grand Surveillant ;</i>	Fr. Spiridion Nagos, employé supérieur au Ministère des Communications.
<i>Grand Orateur ;</i>	Fr. Christos Ladas, avocat à la Cour de Cassation, dép. d'Athènes.
<i>Grand Secrétaire ;</i>	Fr. Athanasse Ioannou, Dr ès-Sciences, Professeur.
<i>Grand Trésorier ;</i>	Fr. André Papadimitriou, insp. général à la Bque de Grèce.
<i>Grand Expert ;</i>	Fr. Antoine Adrianopoulos, insp. au Ministère de l'Agricult.
<i>Grand Aumonier ;</i>	Fr. Démétrius Pappoulis, prof. de Droit à l'Université d'Athènes, Membre de l'Académie.
<i>Grand Maître des Cérémon. ;</i>	Fr. Panos Hadjipanos, avocat à la Cour de Cassation, ex-député.
<i>Grand Couvreur ;</i>	Fr. Georges Georgalas, prof. Dr, Directeur du Service Géologique de Grèce.

Avis de la Chancellerie

I. — BULLETIN.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous faire parvenir sans tarder le montant de l'abonnement pour l'année 1929, soit 4.— fr. suisses ; nous nous permettons de leur demander de faire un effort pour nous procurer de nouveaux abonnés afin que nous puissions entreprendre le plus tôt possible, la publication du *Bulletin* dans une autre langue (anglais ou allemand). Ils contribueront ainsi d'une manière vraiment efficace au développement de notre Association.

II. — ANNUAIRE.

L'Annuaire maçonnique international de 1928 est en vente au prix réduit de 3.50 fr. suisses (au lieu de 5.— fr.) jusqu'à liquidation complète de l'édition.

Il n'y aura pas d'édition en 1929 ; le prochain annuaire ne paraîtra qu'au début de 1930.

III. — DIVERS.

Les LL. et les FFr. peuvent se procurer, en s'adressant directement à la Chancellerie :

- 1° Ed. QUARTIER-LA-TENTE : *Deux Siècles de Franc-Maçonnerie*, 247 pages, en anglais (l'édition française est épuisée) ; prix : 3 fr. suisses ;
- 2° Compte rendu complet du Convent de l'A. M. I., décembre 1927, prix : 2,50 fr. suisses ;
- 3° *Code maçonnique en couleurs*, (anglais, allemand, français) ; prix : 2,50 fr. suisses ;
- 4° Timbres de l'A. M. I., pour diplôme, le cent : 3. fr. suisses ;
- 5° Timbres de l'A. M. I. pour correspondance, le cent : 2 fr. suisses.

IV. — PUBLICITÉ.

Nous attirons spécialement l'attention de nos FFr. commerçants ou industriels, sur l'efficacité de la publicité faite dans notre *Bulletin*. Nous donnons ci-après le tarif des annonces :

Par insertion :

- 1/8 de page : 10 fr. suisses.
- 1/4 de page : 20 fr. suisses.
- 1/2 page : 40 fr. suisses.
- 1 page : 80 fr. suisses.

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 0/0.

Pour quatre insertions, réduction de 25 0/0.

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique, n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

LA FRANC-MAÇONNERIE DES BALKANS

Notes d'un Témoin

La Franc-Maçonnerie bulgare ne connaît pas la vie agitée de la Franc-Maçonnerie française. Sauf chez quelques esprits étroits qui la voient d'un mauvais œil, l'Eglise Orthodoxe ne lui est pas hostile. Mieux, plusieurs de ses desservants, — même des dignitaires — font partie des ateliers, et au moment où je fus à Sofia on parlait, comme d'un événement désirable, de l'initiation d'un archevêque.

Le Temple, qui appartient aux francs-maçons, a été, avant son inauguration, béni par le pape. Il est placé sous le patronage d'un saint local dont le nom a déserté ma mémoire et dont l'image décore les parvis. On me présenta également en loge un prêtre musulman.

Ces religions n'ont pas excommunié l'Ordre maçonnique, pour la raison péremptoire qu'elles manquaient... de raisons.

La maçonnerie bulgare, en effet, ne transige pas avec la Constitution d'Anderson. Elle évite toute incursion sur le domaine spirituel, et les frères, s'ils n'assistent pas toujours aux offices religieux, ne manquent point de faire consacrer par l'Eglise les actes principaux de leur existence. J'avoue avoir éprouvé quelque étonnement lorsque, visitant avec un professeur maçon la Cathédrale Saint-Alexandre Newsky dont il me faisait admirer les merveilleuses enluminures, il fit brûler deux chandelles pour le repos de l'âme de sa mère, récemment défunte.

Sur ce point la maçonnerie bulgare ressemble à la maçonnerie française dans ses débuts, avec cette restriction toutefois qu'elle est encore beaucoup plus respectueuse de la Lettre que nos descendants chez qui, sauf à la fin du XVIII^e siècle, la qualité de catholique était exigée. Elle lui ressemble également par le mystère dont elle s'entoure et plus encore par son recrutement.

Chez elle pas de ces tenues blanches par lesquelles, par un regrettable esprit d'ostentation, les Fr. français s'exhibent devant le public, au grand dam de leur prestige et de leur force. Et sur les colonnes des temples pas de *minores*, tant au point de vue social qu'intellectuel. C'est vraiment l'élite de la société qui fait partie des loges : médecins, professeurs, gens de lettres, avocats, directeurs d'administrations, hauts

bourgeois, officiers, prêtres. Une culture congrue, au sens étymologique du mot, est exigée, ainsi que des moyens suffisants pour concourir efficacement au développement de l'Obéissance. C'est pourquoi celle-ci ne compte pas plus de 600 membres pour toute la Bulgarie ; et comme le Grand Orateur déplorait devant moi cette faiblesse numérique, je ne manquai pas, au contraire, d'y trouver le thème d'un chaleureux éloge. C'est par la multiplication des médiocres que toute société s'adultère, et cette erreur démagogique est encore plus dangereuse chez une société secrète.

Seulement si sur le chapitre de la Religion, la maçonnerie bulgare reste fidèle aux anciennes Constitutions de l'Ordre, elle semble beaucoup moins les observer sur le domaine de la Politique. Il ne faut pas s'en étonner. N'oublions pas qu'elle n'a pris force et vigueur qu'après la guerre. Il n'y avait auparavant qu'une seule loge bulgare, la loge *Zarya* qui travaillait sous les auspices de la Grande Loge de France, laquelle, lui ayant, en 1918, sur sa demande, accordé son *exequatur*, lui a permis de s'ériger là-bas en Puissance Autonome.

Or la Bulgarie a été tellement meurtrie par les traités de paix, que les ateliers, précisément parce qu'ils comptent des personnages de premier plan, ne peuvent se désintéresser du sort de la nation. Et comme dans ces temps demeurés troubles la politique intérieure du pays est conditionnée par sa politique extérieure, il se trouve que des soucis d'ordre pratique accaparent — beaucoup trop à mon avis — les travaux maçonniques.

Soucis d'ordre pratique ? Les Fr. bulgares me répondront que ce sont surtout des soucis d'ordre humain. Ils n'auront pas tout à fait tort. Il ne s'agit pas, en l'espèce, de protester contre le fait accompli. Bien qu'en majorité irresponsables de l'entrée en guerre de leur pays à côté des empires centraux, ils sont assez sages pour comprendre qu'une imprudence comme celle-là se doit payer. Ils s'émeuvent seulement du sort que la Roumanie fait aux habitants bulgares de la Dobroudja et des procédés des Serbes et des Grecs à l'égard de leurs compatriotes demeurés en Macédoine. J'ai analysé ailleurs les sujets de leurs justes plaintes. La maçonnerie bulgare estime de son rôle de provoquer sur eux une enquête internationale. La Société des Nations, saisie, fait la sourde oreille en raison des susceptibilités des grandes puissances victorieuses, en somme principales assises de cette Société, et qu'il importe de ménager.

Mais où a échoué l'intervention profane, l'Ordre maçonnique bulgare ne désespère pas de réussir, en invoquant précisément la solidarité qui doit lier les Obédiences du monde entier. Il voudrait même que la Grande Loge Yougo-Slave, dont le pouvoir central siège à Belgrade, ait l'humanité de joindre ses efforts aux siens pour amener la Serbie à une plus juste notion du droit des minorités.

Réussira-t-il ?

Pas pour le moment à mon avis. Ce sont de ces idées qui ne peuvent fructifier que chez les générations suivantes, alors que les haines sont

apaisées. Et puis, n'insistons pas ici sur les difficultés politiques actuelles de la Yougo-Slavie...

Mais une autre raison pour laquelle je ne crois pas au succès *actuel* des négociations que veulent entreprendre les Bulgares auprès des autres puissances maç... et en particulier auprès de la Grande Loge Yougo-Slave, est que celle-ci, tout en ayant les mêmes qualités que la Grande Loge de Bulgarie, possède aussi les mêmes défauts.

Ni l'une ni l'autre ne se mettent « au-dessus de la mêlée ». On m'objectera qu'il leur est fort difficile de s'abstraire des problèmes irritants de l'heure présente pour ne les examiner qu'au point de vue de Sirius. D'accord ! Mais c'est pourtant dans cette sérénité détachée que doit s'accomplir le labeur maçonnique. Sinon il n'a aucune raison d'être. Si l'Institution *subit* l'influence du dehors, elle n'est plus qu'une société comme une autre, et alors à quoi répondent la sélection de ses membres et le secret de ses délibérations ?

Un Fr., en tant que citoyen, est le serviteur de sa patrie ; en tant que maçon, il n'est et ne doit être que le serviteur de l'humanité. Si les Bulgares et les Serbes arrivaient à la conception exacte de ce rôle, ils commenceraient par débarrasser les questions en litige de tous les ferments de haine dont les ont empoisonnés les esprits combattifs. Ce sont les abominables ragots qui déshonorent et pervertissent toutes les causes. Rappelons-nous les infâmes calomnies propagées durant la guerre par les agences officielles des pays rivaux. On en a depuis, reconnu la fausseté ou l'exagération... Mais, hélas ! une atmosphère de suspicion ne se dissipe pas avec les médisances qui l'ont fait naître. Il faudrait que, pour juger de leurs différends, les Fr. des deux pays fassent l'effort sublime de s'assimiler leurs interprétations réciproques. Le travail des francs-maçons ne leur impose pas de s'approuver, mais il exige qu'ils se *comprennent*.

Je voudrais leur recommander aussi, fort de l'amitié que je leur porte et de l'expérience qu'ont pu me donner à la fois mon âge profane et mon âge maçonnique, de se méfier des correspondances écrites où l'on ne peut donner à une idée le développement qu'elle nécessite. Pourquoi ces deux maçonneries, si rapprochées par la distance, n'imitent-elles pas le Grand Orient de France et la Grande Loge de France, dont les sujets de mésentente sont examinés — et aplanis — par leurs garants d'amitié ? Pourquoi la Bulgarie et la Yougo-Slavie ne nomment-elles pas chacune, comme ces deux puissances françaises, trois représentants qui se rencontreraient à des dates déterminées ? Se voir, ce n'est pas forcément une occasion d'entente, c'est presque toujours une occasion d'estime. Et l'Association Maçonnique Internationale n'aurait-elle que cette utilité de provoquer le contact des délégués représentatifs des diverses Obédiences qu'il conviendrait encore de nous féliciter et de la féliciter de son existence.

Les maçonneries balkaniques ne sont pas chez elles combattues par des partis hostiles qui peuvent contrarier leurs aspirations. La considération publique les prémunit contre tout soupçon déshonorant.

Elles sont libres d'obéir à une inspiration fraternelle, c'est-à-dire de penser sous un angle d'éternité, et conséquemment d'agir selon cette pensée. Une occasion unique se présente pour elles : servir de trait d'union entre deux peuples dont la concorde, en assainissant le présent, clarifierait l'avenir.

Ainsi, faisant de notre rêve comme une réalité, elles pourraient réaliser ce magnifique orgueil d'inscrire leur bonté dans l'Histoire.

Albert LANTOINE.

ALLEMAGNE.

D'après une communication parue dans *De Broederketen* du 5 janvier, l'assemblée des GG. MM. des GG. LL. de Prusse aurait décidé de ne reconnaître aucune G. L. entretenant des relations avec l'Association Maçonnique Internationale.

Le G. M. de la G. L. Nationale aurait, en outre, demandé que la même mesure soit prise envers les FFr. qui sont membres de l'Association des Francs-maçons d'Allemagne.

Les GG. MM. des deux autres GG. LL. prussiennes ont déclaré vouloir réserver la décision de leurs GG. LL.

Cette mesure dont on a peine à comprendre les raisons n'aurait cependant pas eu un écho retentissant auprès des autres Obédiences, car nous savons que le Groupe allemand de la Ligue des Francs-Maçons a eu, le 18 février, à Berlin, une assemblée qui a réuni des FFr. appartenant non seulement aux Loges humanitaires, mais encore aux GG. LL. prussiennes précitées. Des membres de la G. L. «Drei Weltkugeln » (Aux Trois Globes) y ont pris part malgré la défense qui leur en avait été faite.

Cette manifestation a eu lieu avec l'autorisation formelle des GG. LL. de Hambourg et de Bayreuth dans les locaux des loges berlinoises placées sous leur juridiction.

Le Dr Krafft de Dresden, très connu pour ses opinions favorables au mouvement international, a fait à cette occasion une conférence ayant pour sujet : « Ce que veut la Ligue internationale des Francs-Maçons ». Au cours de cette conférence, il a fait le procès de certaines tendances officielles peu en rapport avec les aspirations d'un très grand nombre de Francs-Maçons allemands. Les grands espoirs que le nouvel initié fonde sur la Franc-Maçonnerie, dit-il, sont bien loin de se réaliser ; il semble qu'il existe entre la Franc-Maçonnerie et la Loge la même différence qu'entre la foi et l'Eglise. Les enthousiastes sont rebutés par la vie de la Loge, ils restent Francs-Maçons mais, comme Lessing, Wieland et Fichte, ils se tiennent à l'écart. Aujourd'hui, un Franc-Maçon n'a plus le droit de dire ouvertement un mot à des FFr. d'autres pays, même en faveur de sa Patrie allemande. La Franc-Maçonnerie veut faire disparaître la haine entre les hommes mais les GG. LL. interdisent à leurs membres de travailler dans ce but. Or, si nous devons être et si nous sommes en réalité de bons Allemands et des hommes

de bien, nous voulons agir selon le précepte : « Aime ta patrie et ne méprise pas l'étranger ».

De chaleureux applaudissements vinrent remercier le conférencier.

Le Fr. Bensch de Berlin qui succéda au Fr. Dr Karfft à la tribune a déclaré que la présence des GG. MM. allemands au jubilé de la G. L. de Vienne où ils ont représenté officiellement l'Association des GG. LL. allemandes a été une victoire de l'esprit de la Ligue, de même que lorsque les GG. MM. de Francfort et de Bayreuth ayant serré la main du Président du Conseil du G. O. de France, les applaudissements enthousiastes de centaines de FFr. ont éclaté.

Nous savons pertinemment que l'attitude que croient devoir adopter les GG. MM. de certaines GG. LL. allemandes sont loin de correspondre aux sentiments des membres de leur Obédience et nous sommes convaincus que ce malentendu disparaîtra lorsque les rencontres entre les FFr. des diverses Obédiences leur permettront de se mieux connaître et surtout lorsqu'ils voudront se donner la peine d'exprimer hardiment et courageusement leur volonté de s'unir fraternellement sur le terrain maç. international.

La G. L. de Bayreuth avait lancé un ultimatum à ses membres leur demandant de choisir entre la Ligue des Francs-Maçons et la G. L. Il est vrai que cet ultimatum datant d'avril dernier, quoique n'ayant pas été retiré, n'a pas non plus été mis à exécution, mais nous savons que les FFr. ont répondu par douze démissions de la Ligue qui a enregistré, par contre, cent vingt adhésions nouvelles.

On peut retarder pendant un certain temps la réalisation d'une grande idée mais il est vain d'espérer l'étouffer.

J. Mz.

AUTRICHE.

La G. L. de Vienne a fêté le dixième anniversaire de sa fondation, les 7 et 8 décembre dernier.

De nombreuses délégations étrangères ont assisté à ces festivités et c'est par centaines que les souhaits les plus cordiaux sont parvenus à la G. L.

Une soirée de réception eut lieu le 7 décembre, à laquelle assistèrent non seulement les FFr. de Vienne et leurs hôtes étrangers mais où les Sœurs avaient également été conviées. On y comptait près de 1.500 participants auxquels le Fr. Dép. G. M. adressa les souhaits de bienvenue.

La matinée du deuxième jour fut consacrée à l'ouverture d'une exposition artistique des FFr. viennois.

Puis les travaux maçonniques du Jubilé eurent lieu l'après-midi dans la salle Sophia décorée de main de maître et transformée en temple maçonnique.

Après l'entrée des Loges viennoises et de leurs VV. MM. le Dép. G. M. Fr. Kapralik ouvrit les travaux puis furent successivement introduites les délégations des GG. LL. par ordre d'ancienneté : G. L. de

Pologne ; G. O. de Roumanie ; G. L. de Tchécoslovaquie ; G. L. « Lesing zu den Drei Ringen » ; G. L. « Yougoslavia » ; G. L. de Bulgarie ; G. O. de Turquie ; G. L. de Hongrie ; G. O. des Pays-Bas ; Union des GG. LL. allemandes ; G. L. « Zur Sonne » de Bayreuth ; G. O. de France.

Vinrent ensuite de nombreux FFr. d'autres Obédiences : anglais, italiens, américains, ainsi qu'un grand nombre de VV. MM. et de membres des Loges de pays voisins.

Des discours furent prononcés par le G. M., le Dép. G. M. et le G. S. de la G. L. de Vienne auxquels répondirent le G. M. Ries de la G. L. « Eklektischerbund » de Francfort au nom des Fr.-Maçons allemands, le Tr. Ill. Fr. Groussier, Président du Conseil de l'Ordre du G. O. de France, le G. M. Balassa de Hongrie, le G. M. Juranek et le G. M. Katz de Tchécoslovaquie, le G. M. Mihalic de Yougoslavie et le G. M. Ponikiewski de Pologne.

Nous pensons intéresser les lecteurs du *Bulletin* en donnant quelques passages des discours prononcés par le G. M. Ries et par le Président du G. O. de France.

Le G. M. Ries, parlant au nom de la G. L. Eclectique de Francfort-sur-Mein, de la G. L. « Zur Sonne » de Bayreuth et en qualité de représentant officiel des GG. LL. allemandes, exprima le plaisir que lui a procuré cette grande fête jubilaire en lui permettant de se rencontrer avec tant de FFr. d'autres pays. Reprenant en partie le thème développé par le G. S. Misar qui affirmait que, pour la G. L. de Vienne, la Maçonnerie ne peut être qu'universelle, il reconnaît avec le G. M. de Vienne que ce n'est pas encore chose admise facilement par tous les Francs-Maçons.

« Nous, Francs-Maçons allemands, dit-il, nous devons considérer que notre peuple souffre sous l'oppression étrangère, mais néanmoins nous nous rendons compte que l'universalité est nécessaire et nous travaillerons à ce résultat final. Les occasions comme celle qui nous est offerte aujourd'hui nous permettront de nous mieux connaître et de nous entendre ».

Le Tr. Ill. Fr. Groussier est ému par cette belle manifestation. Il félicite chaleureusement la G. L. de Vienne, si jeune et déjà si vaillante, des résultats acquis.

« Tous les Francs-Maçons doivent poursuivre un but commun : rendre l'homme meilleur et, par là, améliorer la société humaine. On a parlé des malheurs qui nous ont séparés. Nous les avons tous oubliés et déjà nous nous tendons fraternellement les mains. Tout en comprenant les réserves faites par le G. M. Ries, les obstacles extérieurs ne doivent pas nous arrêter sur la voie de la réconciliation fraternelle. L'étoile flamboyante de la Franc-Maçonnerie doit éclairer nos efforts communs pour donner au monde plus de justice et plus de bonheur ».

Ce discours fut couvert de longs applaudissements dénotant chez tous les participants un ardent désir de paix et d'union entre toutes les Franc-Maçonneries.

La Fête se termina le soir par un banquet auquel prirent part plus de 500 convives et où la Fraternité fit encore l'objet de nombreux toasts.

Le Jubilé de la G. L. de Vienne laissera un souvenir profond au cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y prendre part.

ESPAGNE.

Le T. P. S. G. Commandeur du Sup. Cons. (33^e degré) du Rite Ecossais ancien et accepté d'Espagne, le Tr. Ill. Fr. Enrique Gras est décédé l'an dernier.

Son successeur a été désigné au cours de la session des 8 et 9 décembre 1928 en la personne du Tr. Ill. Fr. Augusto Barcia Trelles, juriste éminent, qui est considéré comme l'un des orateurs les plus éloquents de l'Espagne et que chacun s'accorde à reconnaître comme un Fr.-Maçon des plus ardents et des plus convaincus.

Le Fr. Barcia a participé à plusieurs assemblées de l'A. M. I. et des relations personnelles très fraternelles se sont créées entre lui et de nombreux dignitaires délégués des Obédiences adhérentes.

Nous saluons avec joie son élévation à ce poste suprême.

Le Suprême Conseil, dans cette même session, a décerné le titre de membre d'honneur au Tr. Ill. Fr. Cowles, S. G. C. de la Juridiction sud des Etats-Unis. C'est la première fois que le Suprême Conseil décerne cette distinction.

FRANCE.

Le Convent international des Sup. Conseils fédérés du Rite écossais ancien et accepté aura lieu du 29 avril au 4 mai prochain à Paris.

La participation sera très nombreuse. Les Sup. Cons. réguliers seront presque tous représentés.

Les GG. CC. des deux Juridictions Nord et Sud des Etats-Unis, ainsi que celui du Canada seront accompagnés d'une importante délégation. De nombreux FFr. viendront également de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

L'ordre du jour comprendra un grand nombre d'objets dont voici quelques-uns : Unification et équivalence des rituels ; établissement d'un centre permanent d'informations ; détermination des corps réguliers et mesures à prendre contre les organisations irrégulières ; arbitrage des différends entre les SS. CC. ; encouragement à la tolérance maçonnique internationale, etc., etc.

GRECE.

Une nouvelle Loge vient d'être fondée à Athènes, sous le titre distinctif de Loge « Archimède » (N^o 83).

Son installation a eu lieu le 5 décembre dernier.

Cette Loge travaillera en langue française sous les auspices du G. O. de Grèce. Elle réunira sur ses col. :

1° Tous les FFr. français ou de langue maternelle française qui, ne connaissant pas la langue du pays, s'abstiennent de tout travail maçonnique.

2° Tous les FFr. français ou FFr. parlant français qui, faisant actuellement partie des Loges de langue grecque, ne possèdent pas une connaissance suffisante de cette langue pour se perfectionner autant qu'ils le désirent dans la Franc-Maçonnerie.

3° Tous les Français (ou FFr. de langue française) qui, étant dignes d'être reçus dans notre Ordre n'ont pas eu cet honneur jusqu'à maintenant faute d'une connaissance suffisante du grec.

L'installation de cet At. a été faite par le G. M. du G. O. de Grèce en présence de nombreux FFr. dignitaires.

La place nous manque pour reproduire, même en résumé, les excellents discours prononcés tant par le T. R. G. M. Miltiade Pouris que par le Vén. Fr. Billecocq, l'orat. Fr. Joubert ainsi que celui prononcé par le T. P. S. G. Commandeur Fr. P. Kalogeropoulo, tous sont empreints d'un esprit de fraternité et d'entente internationale qui fait le plus grand honneur à la Franc-Maçonnerie hellène.

Nous joignons nos vœux à ceux qui ont été adressés à la nouvelle Loge « Archimède » pour sa prospérité future. (Réd.).

ITALIE.

La situation actuelle en Italie au triple point de vue maçonnique, économique et politique.

On nous écrit :

Rappeler la situation de nos institutions détruites en Italie, c'est dire que les malheurs de la Franc-Maçonnerie ont frappé également toutes les institutions libres, que toutes les libertés ont été étouffées par la terreur dans ce pays dont les enfants connaissent la pire des ironies, celle dont Diderot disait : « être appelé citoyen quand on est esclave ».

Il y avait plus de mille Loges et ateliers supérieurs maçonniques en Italie, constituant, au sein de notre grande famille, une des meilleures organisations d'Europe. Tout a été bouleversé par le fascisme. Les dévastations de nos ateliers ont été innombrables, dans les grandes villes comme dans les petites, à Milan comme à Florence, à Pise, à Lucques, à Lucera et ailleurs : partout on a pillé. Les assaillants se sont parés, par moquerie, des emblèmes maçonniques pendant qu'on jetait à la rue les meubles de la Loge ou que l'on brûlait tout. A certains endroits même, on a mis les insignes aux enchères.

Les maisons de plusieurs dignitaires furent plus particulièrement mises à sac, telles celles de l'avocat Pozzolini à Pise, de l'avocat Monteverde et de l'avocat Garbagni à Milan, de l'avocat Citi à Florence.

C'est par centaines que l'on pourrait citer d'autres noms encore. Plusieurs maçons, parmi les plus distingués, furent bannis avec leurs familles, de la ville qu'ils habitaient.

Le pillage ne fut pas toujours opéré aveuglément. Plusieurs cas furent de vrais vols organisés, tel celui dont fut victime le Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil, le professeur Ettore Ferrari, âgé de 85 ans, le grand statuaire du Giordano Bruno à Rome, du Garibaldi à Venise, du Mazzini, le monument national. La maison d'Ettore Ferrari fut entièrement détruite. Des objets d'art en ivoire, en or et en argent disparurent par ordre et sous les yeux des chefs fascistes...

A Parme, un de nos Fr. fut frappé jusqu'au sang dans la rue, en présence de sa femme et de ses enfants, et cela trois fois en l'espace de deux jours.

A Reggio Calabre, le Fr. Foti fut frappé au point qu'on le laissa pour mort dans la rue, sous prétexte qu'il n'avait pas salué le drapeau fasciste.

A Florence, après le meurtre du député Pilati, mutilé de guerre, médaille d'or, tué dans son lit, devant sa femme et ses enfants, la même bande dirigée par de lâches espions, envahit les demeures de Fr. connus et les dévasta complètement.

Le détail suivant donnera une idée de ces actes de vandalisme. Dans leur fureur, les pillards étant arrivés près d'un piano devant lequel se tenait Ettore Ferrari : « Respectez ce vieil instrument, leur dit-il, c'est un souvenir sacré de ma femme ». — Très bien, répondirent les fascistes et aussitôt ils s'acharnèrent à coups de gourdins et de piques sur le piano qu'ils mirent en pièces, tandis que Ferrari, immobilisé, les regardait dédaigneusement.

Le Palazzo Giustiniani, siège central de la Maçonnerie à Rome, fut plusieurs fois pris d'assaut. L'ancienne construction en pierre a heureusement résisté.

Un jour, les assaillants au nombre de trois mille, arrivèrent avec un char d'assaut ; le Grand Conseil siégeait, Ferrari, qui présidait, ne voulut pas qu'on levât la séance et celle-ci continua pendant que le Grand Maître Torrigiani et le général Capello, vice-Grand Maître, organisaient la défense en groupant une poignée de FFr. Les pillards furent éloignés par les soldats que l'on avait envoyés de la place, mais le moment vint où l'on dut capituler devant la pression exercée par le gouvernement et devant l'occupation militaire.

Le palais fut ensuite exproprié à un prix dérisoire et payé seulement grâce au fait que c'était une banque étrangère qui possédait les actions de la société propriétaire.

De tous ces pillages, aucun ne donna lieu à la moindre action judiciaire. Dans une Loge — Cola de Rienzi — on avait pris une photographie où les assaillants figuraient en chemises noires. La photo circula, on pouvait y reconnaître plusieurs envahisseurs. Le juge Occhiuto, à la suite d'une démarche de nos frères, voulut bien s'occuper de cette affaire. Il fut destitué sur le champ !...

Le Fr. Général Bencivenga, étant président de l'Association de la Presse, en vit le siège envahi bien que le palais soit en plein centre de Rome, à la Piazza Colonna, près de la Chambre des Députés et du Ministère des Affaires étrangères. La raison de cette agression était une enquête que Bencivenga voulut ordonner au sujet de la publication de fausses lettres attribuées à la Franc-Maçonnerie.

Lorsque parurent les décrets fascistes contre le droit d'association, aux termes desquels il fallait obtenir pour toute association le « benplacito » de l'autorité, en lui livrant les noms de tous les associés, avec communication de tous renseignements qui pourraient être demandés par la police, la vie de la Franc-Maçonnerie devint impossible — elle fut dissoute par la force.

Le Suprême Conseil ordonna la dissolution des Chambres Supérieures mais non sa propre dissolution. Il survit dans le cœur de ses Fr.

Avant la dissolution des Chambres Supérieures, le journal du Suprême Conseil, *Lux*, avait cessé de paraître, sa vie étant, malgré son caractère exclusivement rituel, rendue impossible à la suite des saisies opérées par l'autorité publique. La *Rassegna Massonica* du Grand Orient dut disparaître de même, les anciens dignitaires maçonniques qui ne sont pas emprisonnés, déportés ou proscrits, restent comme otages en butte à la plus vexatoire des surveillances.

Quand la guerre fut déclarée, la Maçonnerie, à l'intérieur du pays, travailla à renforcer l'organisation de la défense civile et ses comités donnèrent argent, vivres et vêtements. Ce fut le soutien matériel d'un côté, le soutien moral de l'autre, avec brochures, journaux, conférences, etc. En outre, plus de 3.000 officiers francs-maçons tombèrent en braves.

Au tableau d'honneur doivent être portés les malheureux Fr. qui sont actuellement soumis à la plus dure des persécutions.

L'avocat Domizio Torrigiani, Grand Maître du Grand Orient, actuellement déporté à Ponza, petite île de 4.000 habitants presque inaccessible, qui a toujours été considérée plutôt comme un bagne pénal que comme un séjour de déportation.

Le général Luigi Capello, ancien commandant de la 2^e Armée dans la Grande Guerre, actuellement à la réclusion, pour 30 ans, à Soriano sul Cimino. Il ne s'appelle même plus de son nom... Il est devenu le forçat 3264.

Le général Roberto Bencivenga, ancien chef d'état-major du général Cadorna pendant la guerre, actuellement déporté, lui aussi, à l'île de Ponza.

Nous ne citerons que ces trois noms de FFr., connus et frappés par un malheur particulièrement atroce, mais il y en a un grand nombre parmi les députés. Il n'est pas nécessaire de les désigner davantage qu'ils ne le sont déjà à la vindicte mussolinienne.

Malgré toutes ces persécutions, les journaux fascistes continuent à traquer la Franc-Maçonnerie et, dernièrement, le journal *l'Impero* de Rome écrivait : « Le fascisme a vaincu la maçonnerie comme fait

matériel ; il s'est emparé de toutes ses loges, de tous ses papiers, mais on ne peut malheureusement pas dire qu'il s'est emparé de tous les maçons ! En effet, la maçonnerie n'est pas morte en Italie, car plusieurs maçons sont plus vivants que jamais. Il faut donc agiter à fond le problème maçonnique ».

Toutes les violences perpétrées depuis quatre ans contre la Maçonnerie ne suffisent donc pas ! Il en faut encore d'autres puisqu'on n'a pas pu s'emparer de l'âme de nos Fr.

Sur le Janicule, où la statue de bronze de Garibaldi semble dominer le Vatican, on a arraché les emblèmes maçonniques du monument, on les a volés pour y mettre les « faisceaux » insignes des usurpateurs.

Depuis longtemps, il est question d'abattre aussi le monument de Giordano Bruno qui est érigé sur la place même où le grand Révolté contre l'Eglise romaine fut brûlé par l'Inquisition.

Serions-nous donc revenus à ces temps-là ?

En ce moment une campagne de presse conseille au gouverneur de Rome d'effacer les noms de rue qui glorifient les anciens patriotes de la Démocratie et de la Maçonnerie pour les remplacer par des noms de victimes fascistes...

Le régime de la dictature fasciste a été instauré par la fraude et le mensonge, au moyen de la force brutale et de l'assassinat.

La lutte n'est pas finie.

Le philosophe Xénophane disait : « Les hommes de boue ne résistent pas plus que les hommes de neige ».

Il est déjà réconfortant de constater, selon les déclarations des fascistes eux-mêmes, qu'en dépit de tout, l'esprit de la Franc-Maçonnerie survit malgré les persécutions.

PAYS-BAS.

La lettre suivante a été adressée à Mgr l'Evêque de Bréda, au nom du Grand Orient des Pays-Bas :

« Monseigneur,

« Dans le *Dagblad voor Noord-Brabant* du 21 novembre dernier, se trouve, dû à votre plume, un article intitulé : « Célébration du Dimanche. »

« Le Comité Directeur de l'Ordre des Francs-Maçons, sous l'Obédience du Grand Orient des Pays-Bas, se voit, à son grand regret, dans l'obligation de relever dans cet article un passage où vous imputez aux Francs-Maçons des actions blâmables.

« Ils sont, écrivez-vous, les impies qui organisent toutes sortes de réjouissances et d'amusements les dimanches et les jours de fêtes, dans un but antireligieux, pour détourner vos fidèles de la religion, de l'église, du prêtre. Ce serait en cachette que nous tenterions d'arriver à nos fins ;

d'éloigner les fidèles des manifestations religieuses et de la foi.

« De votre article, découle clairement l'ignorance complète de l'essentiel de la Franc-Maçonnerie, du Caractère et de l'Idéal de l'Ordre des Francs-Maçons et des Loges placées sous son Obédience.

Les Francs-Maçons sont avant tout religieux, quoiqu'ils n'appartiennent pas à votre église, ni à aucune autre église ou confession religieuse, ils se gardent bien de faire à celles-ci ou à celles-là une opposition quelconque ; on trouverait au contraire chez nous, un appui, plutôt que des attaques sournoises, pour fortifier la véritable piété. Un grand nombre de Pasteurs appartiennent, d'ailleurs, à notre Ordre, auquel appartenaient autrefois, vous le savez sans doute, de très nombreux prêtres catholiques, parmi lesquels des Evêques, au temps où l'Eglise Catholique-Romaine se maintenait encore sur un point de vue moins dogmatique et plus tolérant qu'aujourd'hui.

« Le simple fait que l'Ordre et les Loges sont des sociétés fermées ne justifie pas l'accusation que vous portez contre nous, à savoir que nous travaillons en cachette. Dans la vie sociale, on connaît beaucoup de sociétés fermées et nous demandons si les ordres catholiques, comme les Jésuites, rendent leurs assemblées publiques ?

« L'Ordre des Francs-Maçons, qui est universel, ne s'insurge contre aucune église, ne s'oppose à aucune confession religieuse ; il laisse, au contraire, à chacun l'entière liberté d'aller à tel Temple où il peut servir Dieu et sa foi.

« Votre accusation ne repose donc sur aucun fondement et elle cherche la raison du mal signalé par vous là où elle ne se trouve pas.

Notre Ordre n'ambitionne pas la « laïcisation du Dimanche ». Permettez-nous d'attirer votre attention sur son but réel, celui de contribuer à l'amour de l'homme pour son prochain ; et c'est là une vertu, qui devrait empêcher ceux qui croient vivre d'après les paroles du Christ, de prononcer des accusations injustes et irréfléchies vis-à-vis de leurs semblables.

Autant vos paroles nous attristent, Monseigneur, autant nous ont réjoui celles d'un autre évêque, Mgr Aengenont, qui, dans une lettre à ses fidèles, dit : « Mes enfants, aimez-vous les uns les autres » et qui étend ce commandement à ceux qui n'appartiennent pas à votre église, et, en premier lieu, à ceux des citoyens d'une même patrie qui, tout en croyant autrement, ne forment cependant qu'une même nation, qu'un seul peuple.

« Voyez-vous, Monseigneur, voilà les véritables idées et principes maçonniques dont l'Ordre cultive la tolérance, favorise l'amour du prochain, cherche à découvrir ce qui pourra unir les hommes et les peuples en tâchant en même temps d'éliminer tout ce qui divise les esprits.

« Votre raisonnement sème de la haine, apporte la discorde et le trouble parmi les hommes.

« Vous avez cru devoir publier vos accusations dans la presse, vous

admettez donc que nous employions le même procédé pour faire connaître publiquement notre défense et que nous nous permettions d'envoyer une copie de cette lettre aux autres évêques des Pays-Bas pour les mettre au courant.

« Avec l'expression de nos sentiments distingués, nous signons au nom de l'Ordre des Francs-Maçons,

Prof. J. H. CARPENTIER-ALTING, *Grand Maître.*

A. F. L. FAUBEL, *Grand Secrétaire.*

Nous avons reçu la Circulaire suivante que l'on nous prie d'insérer dans notre *Bulletin*.

Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir qu'elle exprime des sentiments qui sont en parfait accord avec le but que poursuit l'A.M.I.

Nous regrettons toutefois que les signataires de cet appel, qui ont déjà donné tant de preuves de leur désir d'entente et d'union universelle entre toutes les Puissances maçonniques n'aient pu maintenir la collaboration directe du G. O. des Pays-Bas à l'œuvre que poursuit notre Association

TT... CCh... FFr...

Notre Appel, répandu par pl... circulaire de septembre 1924 et au moyen duquel nous proposâmes de prendre en commune étude les causes qui font différer les Francs-Maçons dispersés sur la surface du globe, afin si possible de faire disparaître ces causes de désunion et de les changer en leur contraire, — cet Appel a engagé quelques FFr... anglais, français et allemands à développer leurs considérations sur notre démarche, ainsi que quelques organes de la presse maçonnique, qui y ont voué leur attention.

Pour nous, il en est résulté que nous avons entrevu la nécessité d'expliquer à notre tour, pourquoi nous jugeons que les Francs-Maçons de tous les pays peuvent et doivent se rapprocher.

Nous ne perdons nullement de vue, que le premier devoir du Franc-Maçon est de travailler à son propre perfectionnement, et à la fois au bonheur de son entourage et de sa nation. Car le monde ne deviendra meilleur qu'à mesure que s'amélioreront les peuples qui le composent. Un Franc-Maçon n'oublie pas qu'il doit être bon citoyen et bon patriote. Aussi est-ce à juste titre que chaque nation a sa propre Gr... Puissance maçonnique, chaque ville sa loge, dans les grandes villes même nombre de loges selon les groupes. Eh bien nous respectons ce cachet national que possède la Franc-Maçonnerie dans chaque pays ; et nous espérons démontrer que, loin d'y porter atteinte, notre effort tend plutôt à le favoriser !

Etant donné cet Avant-Propos, nous en venons à l'exposé de notre œuvre.

d'éloigner les fidèles des manifestations religieuses et de la foi.

« De votre article, découle clairement l'ignorance complète de l'essentiel de la Franc-Maçonnerie, du Caractère et de l'Idéal de l'Ordre des Francs-Maçons et des Loges placées sous son Obédience.

Les Francs-Maçons sont avant tout religieux, quoiqu'ils n'appartiennent pas à votre église, ni à aucune autre église ou confession religieuse, ils se gardent bien de faire à celles-ci ou à celles-là une opposition quelconque ; on trouverait au contraire chez nous, un appui, plutôt que des attaques sournoises, pour fortifier la véritable piété. Un grand nombre de Pasteurs appartiennent, d'ailleurs, à notre Ordre, auquel appartenaient autrefois, vous le savez sans doute, de très nombreux prêtres catholiques, parmi lesquels des Evêques, au temps où l'Eglise Catholique-Romaine se maintenait encore sur un point de vue moins dogmatique et plus tolérant qu'aujourd'hui.

« Le simple fait que l'Ordre et les Loges sont des sociétés fermées ne justifie pas l'accusation que vous portez contre nous, à savoir que nous travaillons en cachette. Dans la vie sociale, on connaît beaucoup de sociétés fermées et nous demandons si les ordres catholiques, comme les Jésuites, rendent leurs assemblées publiques ?

« L'Ordre des Francs-Maçons, qui est universel, ne s'insurge contre aucune église, ne s'oppose à aucune confession religieuse ; il laisse, au contraire, à chacun l'entière liberté d'aller à tel Temple où il peut servir Dieu et sa foi.

« Votre accusation ne repose donc sur aucun fondement et elle cherche la raison du mal signalé par vous là où elle ne se trouve pas.

Notre Ordre n'ambitionne pas la « laïcisation du Dimanche ». Permettez-nous d'attirer votre attention sur son but réel, celui de contribuer à l'amour de l'homme pour son prochain ; et c'est là une vertu, qui devrait empêcher ceux qui croient vivre d'après les paroles du Christ, de prononcer des accusations injustes et irréfléchies vis-à-vis de leurs semblables.

Autant vos paroles nous attristent, Monseigneur, autant nous ont réjoui celles d'un autre évêque, Mgr Aengenont, qui, dans une lettre à ses fidèles, dit : « Mes enfants, aimez-vous les uns les autres » et qui étend ce commandement à ceux qui n'appartiennent pas à votre église, et, en premier lieu, à ceux des citoyens d'une même patrie qui, tout en croyant autrement, ne forment cependant qu'une même nation, qu'un seul peuple.

« Voyez-vous, Monseigneur, voilà les véritables idées et principes maçonniques dont l'Ordre cultive la tolérance, favorise l'amour du prochain, cherche à découvrir ce qui pourra unir les hommes et les peuples en tâchant en même temps d'éliminer tout ce qui divise les esprits.

« Votre raisonnement sème de la haine, apporte la discorde et le trouble parmi les hommes.

« Vous avez cru devoir publier vos accusations dans la presse, vous

admettez donc que nous employions le même procédé pour faire connaître publiquement notre défense et que nous nous permettions d'envoyer une copie de cette lettre aux autres évêques des Pays-Bas pour les mettre au courant.

« Avec l'expression de nos sentiments distingués, nous signons au nom de l'Ordre des Francs-Maçons,

Prof. J. H. CARPENTIER-ALTING, *Grand Maître.*

A. F. L. FAUBEL, *Grand Secrétaire.*

Nous avons reçu la Circulaire suivante que l'on nous prie d'insérer dans notre *Bulletin*.

Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir qu'elle exprime des sentiments qui sont en parfait accord avec le but que poursuit l'A.M.I.

Nous regrettons toutefois que les signataires de cet appel, qui ont déjà donné tant de preuves de leur désir d'entente et d'union universelle entre toutes les Puissances maçonniques n'aient pu maintenir la collaboration directe du G. O. des Pays-Bas à l'œuvre que poursuit notre Association

TT... CCh... FFr...

Notre Appel, répandu par pl... circulaire de septembre 1924 et au moyen duquel nous proposâmes de prendre en commune étude les causes qui font différer les Francs-Maçons dispersés sur la surface du globe, afin si possible de faire disparaître ces causes de désunion et de les changer en leur contraire, — cet Appel a engagé quelques FFr... anglais, français et allemands à développer leurs considérations sur notre démarche, ainsi que quelques organes de la presse maçonnique, qui y ont voué leur attention.

Pour nous, il en est résulté que nous avons entrevu la nécessité d'expliquer à notre tour, pourquoi nous jugeons que les Francs-Maçons de tous les pays peuvent et doivent se rapprocher.

Nous ne perdons nullement de vue, que le premier devoir du Franc-Maçon est de travailler à son propre perfectionnement, et à la fois au bonheur de son entourage et de sa nation. Car le monde ne deviendra meilleur qu'à mesure que s'amélioreront les peuples qui le composent. Un Franc-Maçon n'oublie pas qu'il doit être bon citoyen et bon patriote. Aussi est-ce à juste titre que chaque nation a sa propre Gr... Puissance maçonnique, chaque ville sa loge, dans les grandes villes même nombre de loges selon les groupes. Eh bien nous respectons ce cachet national que possède la Franc-Maçonnerie dans chaque pays ; et nous espérons démontrer que, loin d'y porter atteinte, notre effort tend plutôt à le favoriser !

Etant donné cet Avant-Propos, nous en venons à l'exposé de notre œuvre.

Notre point de départ fut un des alinéas de l'article troisième de la Constitution du Gr... Orient des Pays-Bas, où il est dit, que « l'Ordre recherche ce qui relie les peuples, et s'efforce de supprimer ce qui les sépare ».

Tous les Francs-Maçons de tous les pays ont cet idéal commun : la Fraternité. Voilà le noyau de toute Franc-Maçonnerie. Car la base entière de la Franc-Maçonnerie fondée en 1717 tend à ériger le Temple, où tous les hommes probes et de bonne volonté, de n'importe quelle race ou croyance, tous ceux qui autrement ne se seraient jamais trouvés, puissent se rencontrer.

A travers toute la Franc-Maçonnerie, parlée ou écrite, il est question de fraternité. Pourquoi ? Est-ce pour des raisons purement formelles ou peut-être parce que les Statuts de 1717 usaient de ce terme ? Ce serait pure comédie, et la Franc-Maçonnerie serait alors une institution faussée, par suite indigne de vivre. Ou est-ce, ainsi que nous le croyons sincèrement, parce qu'en tout pays, en termes exprimés ou non, et consciemment ou non, la Franc-Maçonnerie reconnaît avoir un fond religieux ? Elle est alors l'expression de ce lien particulier, qui nous relie tous à ce qu'il y a de plus sublime, et par suite l'expression de l'universalité qui embrasse tout. Si donc la fraternité n'est pas un vain mot, une phrase, — mais si elle est véritablement proposée comme le résultat découlant de cette Puissance à laquelle nous nous sentons tous soumis, elle doit être entendue nécessairement au sens universel du mot, sans être liée à des limites de patrie ou de race. Voilà précisément pourquoi la Franc-Maçonnerie est destinée à être un Temple de l'humanité où tous, de quelque race ou peuple qu'ils soient, puissent vivre en paix et en amitié, gravissant la cime de leur idéal tout en respectant les idées et les aspirations de chacun en particulier.

A notre avis, nul groupe de Francs-Maçons ne doit se placer au point de vue qu'étant donné son ancienneté, ou sa prépondérance numérique ou politique, il puisse tenir ses opinions particulières pour les seules vraies, avec l'intention de les imposer à d'autres ou de les exiger comme condition de régularité reconnue. Chaque groupe véritablement maçonnique devra admettre qu'il peut fort bien y avoir de la vérité dans les opinions d'autres groupes, et qu'il n'en possède pas le monopole. Ce n'est qu'en étudiant ensemble et impartialement les vues réciproques, que l'on en viendra aux approches de la vraie Franc-Maçonnerie.

Cependant nous possédons dans nos symboles et rituels un patrimoine essentiellement commun, et c'est sur cette base solide que nous voulons tous travailler, parce qu'elle représente nos principes communs. Il est en cela regrettable que tous les Francs-Maçons du globe ne soient pas concordants dans l'observation de ces symboles et rituels, qui pourtant forment notre langage commun. L'abolition, en certains pays, de l'usage du symbole du Grand Architecte de l'Univers, doit par suite s'appeler une faute qui demande à être réparée le plus vite possible, et cela en faveur du maintien de cette unité de langage que nous

possédons. Il est clair, et chacun s'en apercevra. que cet usage n'impose aucune idée précise de divinité, mais que chacun reste libre de se représenter ce Gr... Arch... comme il en sentira le besoin.

Un autre objet dont nous voulons traiter est la politique. Les Francs-Maçons sont tolérants à l'égard de toute sincère conviction, même différente de la leur. Car personne ne possède la Vérité ; chacun n'en tient qu'une certaine représentation. Or, quand une loge s'occupe de politique, en sorte qu'elle va ressembler à un club, où les membres discuteront de quelle façon ils agiront et voteront comme citoyens, la Franc-Maçonnerie abdique, car la tolérance n'y peut plus régner. Qu'un Maçon ait le droit et même le devoir d'adhérer aux idéaux politiques qui lui paraissent les meilleurs, et qu'il mette son opinion à l'épreuve des autres, personne ne le contestera. Mais il n'est pas du domaine des loges de fixer ou même de recommander une ligne de conduite.

Nous savons fort bien qu'en certains pays le Franc-Maçon individuel ne peut s'abstenir quand la liberté de la vie politique est en jeu. Tandis qu'en tel pays toute conviction politique ou sociale peut librement s'exprimer et se professer publiquement, cette liberté n'existe point ailleurs, contrairement à la tolérance, qui doit être la base de toute association. Il va de soi donc que les Francs-Maçons condamnent l'intolérance et la combattent de toutes leurs forces. Mais que les loges et Grandes Loges ne prennent pas part à cette lutte.

La loge fera bien d'être toujours le lieu où l'on observe la paix, où se cultive l'amitié, où l'on éveille et renforce les sentiments maçonniques. Les problèmes sociaux méritent sans doute l'intérêt de tout Franc-Maçon. Mais au cas où ils seraient traités en séances maçonniques, en vue de s'éclairer mutuellement, ils ne devront jamais donner lieu à des résolutions qui s'imposent à la minorité. Ne faisons pas de politique dans les loges, afin que notre Ordre ne devienne pas une organisation politique secrète. Nos adversaires en certains pays ne reprochent que trop souvent aux Francs-Maçons d'être un parti de conspirateurs révolutionnaires. Nous écartons, en prêtant à cette accusation, nombre d'éléments que nous aimerions voir parmi nous.

Nous formons une société intime sans caractère politique.

Après cette énumération de principes, qui, à notre sens font partie essentielle de la Franc-Maçonnerie bien comprise, nous nous permettrons encore d'exposer pourquoi il est nécessaire que les Francs-Maçons de toute la terre, chacun conservant son groupement national en Loges et Gr... Loges, doivent se sentir membres d'une Fraternité, et se juger et se traiter les uns les autres conformément à ce sentiment.

Ce n'est pas pour créer l'uniformité. Nous l'exprimâmes déjà : chaque peuple, race, nation a sa propre tournure, ses intérêts, voire son esprit et son âme à soi ! Aussi la Franc-Maçonnerie, qui en essence est universelle, prospère le mieux là où l'on se laisse libre de part et

d'autre. Seulement nous avons pu apprendre que les peuples ne peuvent se désintéresser les uns des autres. Chaque trouble qui surgit quelque part dans le monde se ressent partout ailleurs. Le grand mal dont souffre l'Europe, c'est la méfiance entre les peuples, et nulle guerre n'y portera remède. Au contraire, chaque tentative violente pour fixer ou rétablir l'équilibre entre les peuples, créera de nouvelles causes de guerre. Sans être adepte de la devise « La Paix à tout prix », il est permis de dire que la guerre est un fléau. Eh bien, elle ne disparaîtra jamais, la guerre, si longtemps que les peuples n'en viendront pas à s'entendre. Il s'agit de se comprendre. L'homme doit être sacré à l'homme qu'il en soit de même parmi les nations. Se comprendre, c'est bientôt s'estimer, et la base est donnée pour écarter les malentendus et les différends. Les hommes d'état de l'Europe ont entrevu qu'il fallait se comprendre. Si les Francs-Maçons, dans leur propre entourage, cultivent l'estime de toute sincère opinion, ils collaborent à une société meilleure en deçà et au delà des frontières de leur pays.

La route est longue, bien longue, que nous avons à suivre. Que notre exemple maçonnique prouve au monde que les frontières des pays et les « landmarks » de la Franc-Maçonnerie servent bien à démarquer ce qui crée un ensemble, mais non à produire des obstacles au libre commerce des peuples. Que les hommes d'état et tous ceux qui ont de l'influence soient pénétrés de ces principes — et nos enfants au fur et à mesure réaliseront cela en comprenant leur devoir envers l'humanité — l'idée maçonnique de tolérance créera une société plus heureuse, plus consciente et plus saine.

Le premier travail du Franc-Maçon est celui de la pierre brute. Ce travail lui apprend la tolérance comme base fondamentale de la vie, et comme élément créateur de cette bonne volonté internationale, au moyen de laquelle l'humanité deviendra une grande fraternité.

Que les Francs-Maçons de toute la terre prennent conscience de cette vérité, et ils y découvriront le devoir d'y collaborer. Mais alors aussi, que les organisations maçonniques ne s'abstiennent pas plus longtemps les unes des autres, séparées par des différends qui ne touchent pas au noyau de la Franc-Maçonnerie, à la Fraternité.

C'est à ce point de vue que nous proposâmes dans notre Appel, que les questions exprimées fussent mises à l'étude dans les milieux maçonniques. A notre sens, les questions internes de chaque pays gagneront encore à être vues sous un aspect plus élevé. L'idée de l'entente internationale se place au centre de l'intérêt général, malgré les augmentations d'armements, les tarifs douaniers et le protectionisme. Le monde change d'aspect. Une vie nouvelle, consciente d'elle-même, a pris naissance. Qu'il serait beau que cette vie fût pénétrée de notre esprit ! Que tous, hommes, peuples, races, comprissent qu'ils sont compagnons de route, tout en marchant séparément.

Ce n'est pas en se heurtant, mais en s'entr'aidant à avancer, que la marche sera facilitée. Ce n'est pas là une métaphore vide de sens : c'est la véritable ligne de conduite. Nul peuple ne verra se réaliser ses désirs d'une manière durable, si le monde n'en admet le juste droit. Professions cette vérité, nous autres Francs-Maçons, en commençant chez nous-mêmes. Que la concorde fasse son entrée parmi les Grandes Puissances, en reconnaissance de l'unité d'esprit qui produit tout en tous.

Puissions-nous avoir réussi à faire comprendre notre intention. Nous n'exigeons pas que les individus ou les peuples s'inclinent devant l'ordre des choses actuel. Nous nous bornons à dire que jamais rien ne prospérera, tant que les hommes ne sauront s'entendre et s'estimer. Nous ne songeons pas à nous proclamer les arbitres ou les censeurs de nos FFr... étrangers. Si notre « Appel à la Fraternité » rencontre quelque accueil sympathique auprès de nos Frères, nous aurons atteint notre but.

A. ARIENS KAPPERS, Amsterdam.
A. E. F. JUNOD, Wassenaar près La Haye.
H. CARPENTIER ALTING, La Haye.
W. A. F. G. BOLKEN, Amersfoort.
A. J. HOOIBERG, La Haye.

Membres actifs de loges sous l'Obédience
du Grand Orient des Pays-Bas.

La Haye, mars 1929.

ROUMANIE.

D'après la " Wiener F. M. Zeitung ".

Le 13 janvier a eu lieu à Brasov une assemblée extraordinaire de la G. L. Symbolique de Roumanie (groupement des anciennes Loges symboliques de Hongrie dans la nouvelle Roumanie. (Réd.), convoquée par le Dép. G. M. Fr. Joseph Sandor, sénateur, qui s'occupe activement depuis 1922 du sort de ces loges.

Une conférence préparatoire avait eu lieu la veille, au cours de laquelle le Fr. Sandor et le Vén. Servatius, de Kronstadt, avaient fait d'intéressantes communications sur la possibilité d'un rapprochement plus étroit en vue d'une action commune entre la G. L. Symbolique et le G. O. (éventuellement aussi avec la G. L. de Roumanie qui ont leur siège à Bucarest.

Ces communications ont été transmises à la Grande Assemblée.

Le Fr. Mauriciu Rosenthal, de Temesvar, après avoir déclaré qu'il était absolument indispensable de poursuivre les tractations déjà enga-

gées lors des festivités de la Loge « Aurora » à Brasov avec les sept délégués qui avaient été envoyés par le G. O. de Roumanie, a présenté dans ce but une résolution que l'assemblée a votée avec enthousiasme. Cette résolution est la suivante :

Inspirée par le devoir maçonnique, poursuivant un but véritablement fraternel et pour rendre plus féconde l'activité maçonnique par un travail commun entre toutes les Obédiences existant en Roumanie et les loges placées sous leur autorité ;

La Grande Loge Symbolique de Roumanie, à l'occasion de la présence, le 13 janvier 1929, des Vén. et des délégués de toutes ses loges réunis en Assemblée générale extraordinaire, félicite chaleureusement le G. O. de Roumanie de son initiative et charge le Conseil fédéral de la Grande Loge Symbolique de continuer les pourparlers en vue d'une association de toutes les Obédiences roumaines.

Elle constitue à cet effet, une commission de 7 membres chargée d'en étudier les modalités.

L'ordre du jour comportait, en outre, l'élection des GG. Officiers dignitaires.

Ont été élus à l'unanimité :

I^{er} Dép. G. M., le Fr. Ludwig Servatius (Vén. de la Loge « Aux Trois Colonnes »).

II^e Dép. G. M., le Fr. Stephan Biro (Vén. de la L. « Aurora »).

III^e Dép. G. M., le Fr. Yvan Cipu (Vén. de la L. « Traian »).

Tous trois à Brasov mais représentant trois nationalités. L'un d'eux est Hongrois, l'autre Allemand et le troisième Roumain.

Les autres GG. Off. ont été élus à l'unanimité et le Dép. G. M. Servatius a été chargé provisoirement des fonctions de G. M.

Le Tr. Ill. Fr. Sandor est nommé G. M. d'honneur.

Le Fr. Andor Deutsch (Vén. de la L. « Concordia » à Arad) a été nommé membre d'honneur en reconnaissance de sa féconde activité dans le domaine des relations entre tous les FFr. roumains.

Le Fr. Tihanyi, âgé de 87 ans (Vén d'honneur de la L. « Losonczy » à Temesvar) le doyen des FFr. de la G. L. Symbolique, comptant 57 ans de maç. active, a été également nommé membre d'honneur.

Nous ne pouvons que féliciter ceux de nos FFr. qui ont pris l'initiative du rapprochement des Obédiences roumaines en leur souhaitant le plus prompt succès et la complète réalisation de leurs désirs.

Souhaitons que cet exemple ait de nombreux imitateurs.

TURQUIE.

La Loge Selamel a fondé l'« Association pour assurer l'Instruction » afin de permettre aux enfants de parents pauvres, particulièrement doués, de poursuivre leurs études secondaires et supérieures en Turquie ou à l'étranger.

ETATS-UNIS.

Le T. P. S. G., Commandeur du Sup. Conseil (33^e degré) du Rite Ecossais ancien et accepté. Juridiction sud, le Tr. Ill. Fr. Cowles, a fait récemment un assez long voyage en Europe. Il a rendu visite à plusieurs Sup. Cons. du Rite et a fait part de ses impressions à l'éditeur du « Freemason » à Londres.

On peut résumer ainsi son point de vue sur la Maç. latine du Continent européen :

Il faut accepter sans les discuter les coutumes et les idéaux de tous les pays car chaque Fr.-M. sait mieux que quiconque ce qui convient au milieu national dans lequel il est placé ; les problèmes qui se posent aux Francs-Maçons d'Europe ainsi que les obstacles qu'ils doivent surmonter sont inconnus aux Francs-Maçons américains. Il a pu constater que partout on agit dans le sens qui paraît être juste et nécessaire en tenant compte des circonstances particulières dans lesquelles on se trouve placé.

Il fait un grand éloge des FFr. qui, dans certains pays, ne peuvent travailler qu'au prix de difficultés inouïes et qui sont cependant parmi les plus enthousiastes et témoignent d'un courage remarquable.

Il exprime sa confiance dans la sincérité des Francs-Maçons qu'il a rencontrés et regrette profondément de ne pouvoir leur venir en aide d'une façon efficace.

Il est navré que la G. L. d'Angleterre, ainsi que les 49 GG. LL. des Etats-Unis soient dans l'impossibilité de faire officiellement quelque chose en faveur de ceux de nos FFr. dont l'existence est quotidiennement menacée parce qu'ils défendent la liberté de la pensée.

MEXIQUE.

Les relations rompues depuis 1922 entre la G. L. Unie Mexicaine de l'Etat de Vera-Cruz et la G. L. « Valle de Mexico » ont été reprises d'un commun accord. La G. L. Unie Mexicaine avec siège à Jalapa, à la suite de pourparlers avec la G. L. « Valle de Mexico » et grâce aux bons offices du Fr. général Barriguete, commandant militaire de l'Etat de Vera-Cruz a été incorporée à la G. L. Unie Mexicaine de l'Etat de Vera-Cruz. Il n'existe donc plus de Grande Loge à Jalapa.

En outre, les deux Grandes Loges « Oriental » et « Peninsular » de l'Etat de Yucatan à Merida ont fusionné sous le nom de Grande Loge « Oriental-Peninsular ».

On enregistrera avec grande satisfaction la solution de ces questions de territorialité qui divisaient les Grandes Loges mexicaines et l'on peut maintenant espérer que dans un avenir très prochain, la Franc-Maçonnerie mexicaine sera complètement unie.

Une fédération nationale des GG. LL. régionales serait un excellent moyen d'éviter le retour des divisions intestines dues aux questions de territorialité.

La G. L. « Valle de Mexico » a décidé de procéder à une collecte pour un nouveau Temple qui comprendra également une clinique pour les pauvres, une école du soir, des chambres pour les FFr. de passage et de grandes salles pour des festivités.

En une seule semaine on a recueilli 50.000 pesos.

NIGERIA.

La première loge fut fondée il y a environ 60 ans par des natifs venus en Angleterre pour faire leurs études et qui, s'étant fait recevoir Fr.-Maçons, fondèrent, à leur retour, des Loges dans leur pays.

Il existe maintenant 14 Loges au Nigeria ; l'une d'elles ne compte que des natifs.

La Maçonnerie est pratiquée très sérieusement et constitue un facteur important dans la vie sociale du pays.

CONCOURS.

La Loge le « Portique » a décidé d'accorder son prix de 500 francs à la meilleure étude de langue française sur l'« Histoire de la Franc-Maçonnerie dans un pays étranger ».

Les envois devront parvenir recommandés à la Loge le « Portique », 8, rue de Puteaux, à Paris (XVII^e), avant le 1^{er} juin 1929.

La Loge la « Rose des Septante » à l'Orient de Paris met à la disposition du Conseil de l'Ordre du G. O. de France une somme de mille francs et une plaquette d'argent destinées à récompenser sous le nom de Prix de la Rose pour 1929, la meilleure œuvre de sculpture représentant le sujet allégorique suivant : « La Maçonnerie accueillant et guidant l'Humanité ».

La Loge l'« Action » institue un prix de deux mille francs pour récompenser l'auteur d'un ouvrage sur l'« Ordre des Templiers et la Franc-Maçonnerie ». Délai jusqu'au 30 septembre. Envoi sous enveloppe cachetée sans signe extérieur au D^r G. Voronoff, 155, boulevard Haussmann, Paris (8^e). Une seconde enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur devra être jointe à la première.

Les Livres

Edouard E. PLANTAGENET. *La Franc-Maçonnerie française*, son esprit, son activité, ses tendances. Préface d'André Lebey. Paris, édition de la Revue *La Paix*, 20, rue Laugier, In-16, 124 p., 9.— francs.

Cet ouvrage publié sous les auspices de la Ligue Internationale des Francs-Maçons inaugure la collection qui doit contenir un volume sur la Maçonnerie de chaque nation. Traduit en allemand, en anglais, et en hollandais par les soins de la Ligue, il donnera la notion la plus exacte sur la mentalité, la façon de travailler, la conception maçonnique des Obédiences françaises.

Écrit avec sincérité et avec une clarté remarquables, il ne contient ni flatterie, ni réticences et répond parfaitement à son programme : faire connaître objectivement la Fr-Maçonnerie française autour de laquelle tant d'informations tendancieuses ont créé une légende qui fait loi chez beaucoup de Fr.-Maçons anglo-saxons ou d'autres pays qui ignorent sa vraie tendance et les conditions dans lesquelles elle se trouve placée.

Nous sommes persuadés que cet ouvrage que nous voudrions voir répandre à profusion en Allemagne, en Angleterre et en Amérique contribuera plus qu'aucun autre à réformer des opinions trop souvent égarées en ce qui concerne l'esprit de la Fr.-Maçonnerie française et son activité.

C. van Dalen's Kalender für Freimauer. — Annuaire statistique pour 1929 rédigé par le Fr. Dr Hugo SCHMIDT, Leipzig, Verlag Bruno Zechel, 306 p. mk 3.—

Cette publication qui a atteint sa 68^e année contient la liste de toutes les GG. LL. d'Allemagne ainsi que les noms des GG. Off.

Elle donne la nomenclature de toutes les Loges et cercles maçonniques d'Allemagne, avec le nom du Vén. et des principaux Off., l'adresse du local ainsi que le jour et l'heure des séances.

On y trouve, à côté du tableau des Loges allemandes travaillant à l'étranger, des indications générales sur la plupart des GG. LL. du monde.

Die Gegenwartsmaurerei, Gesicht, Geist, Arbeit. Festschriften der Grossloge von Wien, publié à l'occasion du Jubilé par le Fr. Eugen Lennhoff, Vienne 1928, édition de la « Wiener Freimaurer Zeitung », G. in-8 VIII-271 p.

Nous adressons nos vives félicitations au Fr. Lennhoff qui a eu l'heureuse idée de réunir, à l'occasion du Jubilé de la G. Loge de Vienne, un grand nombre de morceaux d'architecture qui ont été demandés

dans ce but aux maçons qui jouissent dans leur pays d'une juste réputation acquise par leur savoir, leur activité ou les dignités qui leur ont été conférées. Il en a composé un album qui rapproche ainsi, en un symbole d'entente universelle, des FFr. de différentes nations.

On remarque à la lecture de ces articles (près d'une centaine) des caractéristiques de tempéraments et de races qui font que les auteurs de certains pays traitent plus volontiers de questions historiques alors que d'autres insistent davantage sur les sentiments fraternels et sur le pacifisme. Cette grande variété de formes permet de faire, en quelque sorte, la synthèse de la Fr.-Maçonnerie universelle et fait de cet ouvrage un portrait moral très fidèle de l'ordre mag. à notre époque.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 1929.

G. L. Orientale de Cuba.....	103.—	francs suisses.
Fr. A. Lambert, Neuchâtel.....	20.—	» »
L. « La Clémentine Amitié Cosmopolite » New-York.....	50.—	» »
L. « Union des Deux Mers », Port-Saïd..	20.—	» »
Fr. Chartier, Abidjan.....	15.95	» »
L. « Les Vrais Frères Unis », Le Locle...	25.—	» »
L. « Persévérance », Genève.....	100.—	» »
Fr. Reelfs, Genève.....	20.—	» »
Fr. L. Plantier, Lyon.....	20.—	» »
L. « Union des Cœurs », Lyon.....	20.—	» »
G. L. de Tchécoslovaquie, Prague.....	15.—	» »
L. « Droit et Justice », Paris.....	20.—	» »
Divers, (dons inférieurs à 10.— fr.).....	17.—	» »
Total	445.95	francs suisses

Merci à nos généreux donateurs.

Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

Table des Matières

	Pages
Comité Consultatif (Compte rendu de la Séance du 9 février 29)	1
Rapport administratif sur l'Exercice 1928.	10
Compte rendu financier de l'Exercice 1928.	18
Rapport de la Commission financière.	23
In Memoriam : Nils Andersen.	27
G. L. Espagnole : Changement d'adresse.	28
Avis important (Espagne).	28
Listes de GG. dignitaires.	28
1° G. L. de Pologne.	28
2° G. O. de Grèce.	29
Avis de la Chancellerie.	30
Revue Maçonnique :	
1. La F.-M. dans les Balkans (Albert Lantonie).	31
2. Allemagne	34
3. Autriche	35
4. Espagne	37
5. France	37
6. Grèce.	37
7. Italie	38
8. Pays-Bas	41
9. Roumanie.	47
10. Turquie.	48
11. Etats-Unis	49
12. Mexique	49
13. Nigeria	50
Concours	50
Les Livres	51
Liste des dons reçus.	53

INSTITUT de LANGUES et de COMMERCE

Château de Mayenfels - PRATTELN
(Bâle Campagne)

ÉDUCATION SOIGNÉE

Enseignement primaire, secondaire, et commercial
Préparation pour les classes supérieures

SITE MAGNIFIQUE. Elèves au-dessous de
17 ans seulement. - PROSPECTUS GRATUIT

Dir. Th. JACOBS

HOTEL - PENSION

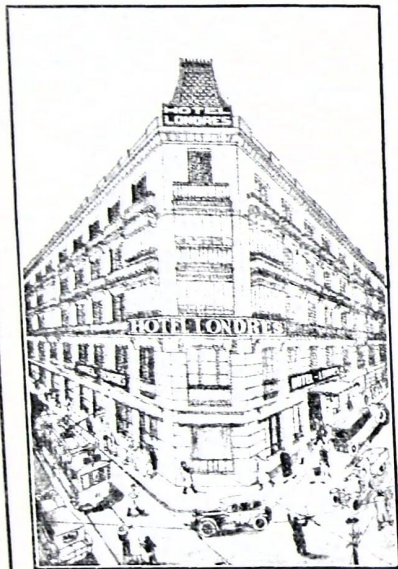
«Bellavista»

DAVOS

50 lits - tout confort

Prix de pension à partir de 12 francs

(4 repas)



MADRID (Espagne)

Grand Hôtel Londres

Galdo 2

Téléphone 12728 et 16490

100 Chambres, 25 Salles de
Bains, Ascenseur, Eau
courante, Chauffage, Téléphone
dans toutes les Chambres
Anglais, Français, Italien,
Espagnol. Prix très Modérés

VOILA VOTRE MAISON
A MADRID